

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 8 au 14 janvier 2010 - N° 6296 - 59^{ème} année



DISPARITION DE M^E VINCENT STAGNARA



ÉNERGIE

Le point de vue du citoyen José Stromboni sur l'avancement du dossier GALSI



DISTINCTION

Laure Degiovani, onze ans, originaire de Casinca, remporte le concours de Mini-Star



SOLIDARITÉ

En ce début 2010, l'Établissement Français du Sang appelle plus que jamais à donner

JOSÉ STROMBONI : « LE GALSI, UN VRAI SERPENT DE MER »

Selon José Stromboni qui, depuis le début, suit attentivement le dossier, la réunion qui s'est tenue à Cagliari le 23 novembre dernier a permis de faire, pour la Corse, un point bien négatif sur l'avancée du projet de gazoduc entre l'Algérie d'une part, la Sardaigne et l'Italie, d'autre part (projet qui doit, à terme, alimenter le continent européen avec du gaz algérien dont les réserves sahariennes sont actuellement estimées à plus de 70 ans d'exploitation).



► **José Stromboni, en tant qu'observateur avisé du dossier Galsi, que vous paraît-il important de rappeler à l'aube de cette nouvelle année ?**

Lors de la visite en 2003 provoquée par Nicolas Sarkozy à l'Assemblée Européenne de Bruxelles, le futur président de la République et les conseillers de l'Assemblée Territoriale de Corse se sont vu proposer par Romano Prodi de « monter » dans le dossier Galsi. A l'époque, le président du Conseil de l'Assemblée Européenne avait insisté sur l'importance de ce projet, constatant de fait la sortie de la Corse du programme n° 1 et la latitude qu'avait l'Europe pour intervenir dans des opérations internationales interrégionales. Il insistait sur la perspective qui s'annonçait pour lui de se retrouver aux affaires en Italie après son passage bruxellois - ce qui s'est produit - et assurait ses interlocuteurs de s'occuper de suivre personnellement le dossier. Il faut peut-être le rappeler : la Sardaigne, qui bénéficiera d'une énergie pas chère et non polluante, fait partie de la société de distribution GALSI à hauteur de 10%. A l'époque, Gaz de France avait toujours le monopole et l'aurait fait valoir. La classe politique insulaire, quant à elle, s'est particulièrement désintéressée du dossier, puisque pratiquement absente à la réunion organisée à la CCAS de Portichju du 2 et 3 octobre 2003 à l'initiative de la CGT, laquelle s'est trouvée bien seule à pousser ce projet. Il y avait pourtant du beau monde !

► **Aujourd'hui, pourtant, tout le monde semble appeler de ses vœux la concrétisation du projet...**

Tout le monde ou presque ! En effet l'envoyé de RCFM à Cagliari a rapporté une bien triste information : les autorités sardes et algériennes n'ont jusqu'à présent reçu aucune requête provenant de Corse et de France ! La Corse était-elle en mesure de le faire ?

Ce ne sont pas les déclarations officielles qui ont manqué. Les promesses n'engagent que ceux qui les entendent. Le Président devait faire une annonce le 15 décembre et... il n'est pas venu.

► **Quelle est votre propre interprétation concernant ces attermoissements ?**

Les revendications de Guadeloupe de cet hiver ont mis en évidence une constante : les

îles dépendent de la Métropole. Pendant ces événements, le professeur Jacques Marseille avait dénoncé cette constante de l'économie captive dans laquelle il incluait d'ailleurs la Corse. Il avait fait remarquer aussi, non sans une réelle inquiétude, que cette métropole totalitaire avait créé sa propre métropole : la Chine.

Il se pourrait que la France ne veuille pas de gaz algérien. Peut-être préfère-t-elle celui de

ment cette traversée ne coûterait pas un centime, mais elle pourrait engendrer pas mal de retombées. Le passage terrestre favoriserait les branchements tout au long du parcours, comme le feront les 40 communes de Sardaigne dont on dit que les foyers concernés feront une économie annuelle d'environ 350 €. Il faut surtout rappeler que la traversée d'un territoire, par exemple le Belarus, rapporte à ce pays 1,45 \$ par 1000 m³ de gaz et ce par

« IL SE POURRAIT QUE LA FRANCE NE VEUILLE PAS DE GAZ ALGÉRIEN. PEUT-ÊTRE PRÉFÈRE-T-ELLE CELUI DE GAZPROM. »

JOSÉ STROMBONI



GAZPROM. Les dernières entrevues avec les Russes ont-elles porté sur ce choix ? C'est fort possible. La plus grosse curiosité dans cette affaire, c'est la revendication unanime de la classe politique pour demander un raccordement, un pour Ajaccio, un autre pour Bastia (des villes comme Marseille ou Paris ont, elles, une usine pour 100 000 h.) alors que le projet initial prévoit une traversée du territoire corse.

► **Une traversée qui a un coût ...**

Le raccordement se chiffrerait à 450 millions d'Euros : à ce niveau, le fioul lourd ou léger redevient extrêmement rentable. Non seule-

section de 100 km de tube. Il est prévu 8 milliards de m³ dans le GALSI pour commencer.

► **D'aucuns s'interrogent sur la fiabilité du fournisseur algérien, avançant qu'il serait dangereux que la Corse soit exclusivement tributaire, pour sa future fourniture principale d'énergie, de ce pays ...**

Que dire alors du projet russe ? Soulignons par ailleurs que l'une des cartes du « projet initial » contenues dans l'étude fournie par l'investisseur Stanford University inclut notre île sur le parcours appelé Sardinian-Corsican GALSI. Cette carte fait apparaître en pointillé un raccordement aux champs de gaz nigériens de la société NIGAL. Le Galsi deviendrait ainsi un multi fournisseur de l'Europe. Et il faut rappeler que l'interconnexion par le Nord est acquise avec les Russes de Gazprom, ce qui devrait lever les interrogations sur les aléas politiques de l'approvisionnement.

► **Restez-vous, malgré le retard accumulé, confiant ?**

La Sardaigne a signé directement avec les autorités algériennes cette opération. On se plaît à dire et à redire presque quotidiennement que la Corse bénéficie d'une immense autonomie totalement inexploitée. Pouvait-elle signer ce genre d'accord ? La réponse est évidemment : NON. Aujourd'hui est-il possible d'inverser la situation ? OUI, il suffirait d'une véritable volonté politique. Mais de qui ?

Par Pierre Bartoli

AU SOMMAIRE

- 4** *D'un mercredi à l'autre : retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire*
- 6** *Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages*



7 **DISTINCTION**
Laure Degiovani, onze ans, lauréate du concours Mini-Star France 2010 dont la finale s'est récemment tenue à Paris, au César Palace

- 8** *Solidarité : donner son sang, une bonne action pour débiter l'année 2010*
- 10** *Musique : petit voyage à l'Olympia, avec le groupe britannique Uriah Heep*
- 12** *A savoir : un site web pour suivre la gestion du cours d'eau de la Bravone*
- 13** *La Parole à : «Le faux procès de Pie XII», selon Gilbert Billon*

14 ANNONCES LÉGALES

DIRECTION - ADMINISTRATION :

Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :

Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :

NTI.com/Associu di Stampa Corsa

22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI

(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N° 0309 I 88773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION

Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA



L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.



«Ô mort, où est ta victoire ?»
 (1^{ère} Epître de Saint Paul aux Corinthiens, XV)

Maître Vincent Stagnara n'est plus !

L'ancien Bâtonnier du Barreau de Bastia a cessé de vivre le 2 janvier 2010, en début d'après-midi.

Homme de bien, homme de principes, attaché aux valeurs qui caractérisent notre peuple, ardent défenseur de l'homme dans ses

droits les plus sacrés comme les plus élémentaires, attentif aux besoins des humbles et des faibles, combattant « toujours debout » sur le chemin de la justice à faire rendre, Maître Vincent Stagnara n'avait pas son pareil pour rendre simple ce qui pouvait paraître compliqué et pour tirer le meilleur de l'inextricable.

Sa voix portait haut et loin. Un verbe riche d'érudition, capable tour à tour d'émouvoir ou, par un trait d'humour, de détendre l'atmosphère d'un prétoire toujours captivé par les démonstrations limpides de celui qui, par beaucoup de ses confrères, était considéré comme l'un des meilleurs pénalistes de France !

Sa force, il la puisait dans un acharnement continu à travailler ses dossiers dans le moindre détail et dans la quête permanente d'une nourriture intellectuelle, à travers la lecture et l'écriture.

Jamais avare d'écoute et de conseils avisés, Vincent était avant tout l'ami, sans toutefois essayer d'occulter les réalités des situations à traiter. Ami de chaque instant, il était aussi dévoué et fidèle que pointilleux, avec une susceptibilité à fleur de peau, mais toujours disponible et ouvert au dialogue et à l'échange.

Militant de la Corse - dépassant son engagement politique -, il s'est dépensé sans compter au service de celles et de ceux qui ont pu s'appuyer sur sa capacité à défendre les causes les plus désespérées, avec ce courage qui ne le faisait reculer devant aucune autorité fût-ce celle de l'Etat qu'il sut faire condamner par la Cour Européenne des droits de l'Homme !

C'est à cette occasion que j'ai eu l'honneur de découvrir, à travers l'avocat, l'homme avec lequel j'ai trouvé ensuite plaisir à

débattre et à partager des moments forts d'échanges fructueux, portant sur l'actualité comme sur des problèmes de société ou touchant à la religion.

Rien ne le laissait indifférent quand il s'agissait des autres. Homme de conviction et de foi, il était aussi porté vers la synthèse et la convergence sur le fond. La foi chrétienne l'aidait à demeurer, dans toutes les situations, au point d'équilibre, car c'est à cette source qu'il nourrissait sa formidable confiance en l'homme.

Attentif à la jeunesse en difficulté, à ses problèmes, il aura été pour l'AJB plus qu'un conseil apprécié : un soutien inestimable, un appui sans faille.

J'ai pu ainsi mesurer, dans le concret des actes, la profondeur de son engagement auprès des jeunes et l'étendue de sa générosité et de sa solidarité.

Vincent, vous manquez à votre famille, à votre maman, à votre épouse, à Anto, votre fils. Notre soutien leur est tellement peu de chose ! Seule la richesse de votre vie finira par remplir leur espace et leur temps.

Vous manquez déjà à vos collègues du Barreau, à vos compagnons de route, à toutes celles et à tous ceux, nombreux, très nombreux, qui ont tenu à vous accompagner dans votre dernier voyage pour vous dire combien ils auraient dû vous répéter encore plus fort tout ce que vous représentiez pour eux. Tous, nous avons conscience de nous être laissés abuser par votre force de caractère. Aveuglés par cette impression, nous n'avons pas su déceler l'indicible !

Pardon de n'avoir pas su voir au-delà des apparences et merci pour tout, cher Vincent.

Que la terre de Corse soit légère au lieu de votre repos, auprès des vôtres, à Ersa. Dans nos cœurs, dans nos mémoires, vous demeurez !

Alors, « Ô Mort, où est ta victoire ? ».

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 30 DÉCEMBRE — Chaleur hors saison

La **Corse** fait faux bond à l'hiver avec des températures hors saison, comme à **Solenzara** où le mercure affiche 23,2° à la mi-journée, battant le record du 12 décembre 1978 (22,8°).

Disparition en montagne

Dans la **vallée de l'Asco**, une opération de secours est lancée pour retrouver un randonneur parti sur le **GR 20** depuis **Calenzana** le 22 décembre. Le corps sans vie de la victime de 28 ans qui, de nationalité américaine mais vivant en **Corse**, était connu sous le nom de **Marc Sosson**, sera retrouvé le lendemain sous une coulée de neige.

JEUDI 31 DÉCEMBRE

Rebondissements à gauche

Corse-Matin annonce que **Simon Renucci** pourrait conduire sa propre liste pour la **Territoriale de mars 2010**. Trois jours plus tard, on apprend que le maire de **Bastia**, **Emile Zuccarelli**, aurait proposé la tête de liste au député-maire d'**Ajaccio**. Le mardi suivant, le nom de **Charles-Henri Filippi** sera évoqué par les médias comme «trait d'union» entre les républicains et les rénovateurs de gauche, **Simon Renucci** n'ayant toujours pas répondu à l'appel du **PRG** et s'en tenant quant à lui à un devoir de réserve, dans l'attente d'une réunion des militants de **Corse Social Démocrate**, prévue pour le jeudi suivant. Finalement, on apprendra plus tôt la décision de ce dernier : conduire sa propre liste sous la bannière de **Corse Social Démocrate**.

VENDREDI 1^{ER} JANVIER

Une tempête de plus

Pluies abondantes et vents violents frappent la **Corse**, occasionnant des coupures d'électricité et d'importants dégâts un peu partout dans l'île, et perturbant notamment le trafic aérien assuré par **Easyjet**, les passagers du vol **Ajaccio-Paris** se voyant contraints de rallier **Bastia** par la route afin d'embarquer pour la capitale. A **Ajaccio**, restaurateurs et pêcheurs feront les frais de cette tempête particulièrement violente, des vagues énormes étant venues saccager ou endommager les équipements et les établissements installés en bord de mer ainsi que les pontons du **port Tino Rossi**. Seul bonheur : celui des surfeurs qui, dès le samedi, auront pu taquiner les jolies ondes d'une houle résiduelle.

Info ++

BASTIA-PORETTA ET CAMPO DELL'ORO SUR LES AILES DE LA RÉUSSITE

L'**aéroport de Poretta** a tout récemment accueilli son millionième passager qui s'est vu offrir un séjour de trois jours pour 2 personnes à **Rome**. L'occasion pour **Paul Trojani**, Président de la **CCI 2B**, de dresser un bilan pour l'année **2009** très encourageant : progression de 8,3 % de l'activité aéroportuaire, renforcement de l'offre en sièges sur les lignes de **Paris, Nice et Marseille**, ouverture de lignes saisonnières par la **CCM** et **Air France**, arrivée d'**Easy Jet** sur les destinations de **Lyon et Paris**. Au total, ce ne sont pas moins de 17 villes réparties sur 8 pays qui sont accessibles au départ et à l'arrivée de **Bastia-Poretta**. Et on nous promet du neuf pour **2010** !

Côté sud, plus de 15 000 passagers supplémentaires avaient déjà foulé fin novembre **2009** les pistes d'atterrissage ajacciennes. Une progression imputable au démarrage d'**Easy Jet** qui, pour autant, ne semble pas avoir «cannibalisé» le trafic au cœur de la saison. «Le trafic **DSP** sur **Paris** est resté stable, indiquait la Directrice de l'aéroport, **Sandrine Ceccaldi**, dans le **Corse-Matin** du 29 décembre **2009**. La **CCM** et **Air France**, qui n'ont pas augmenté leur offre et se sont tenus à leurs obligations de service public, ont même vu progresser leur taux de remplissage. Celui-ci est de 78% au 30 novembre **2009**, alors qu'il était de 77% en **2008**.» Ajoutons que **Campo dell'Oro** enregistrait en novembre dernier 11% d'augmentation sur **Paris**, ligne sur laquelle l'aéroport devait franchir le cap des 500 000 passagers.

L'ÉCONOMIE CORSE FACE À LA CRISE : UN 1^{ER} BILAN

Interrogé par **Jean-Jacques Gambarelli** dans le **Corse-Matin** du lundi 4 janvier, **Paul Scaglia**, Président du **Tribunal de Commerce d'Ajaccio** dresse un bilan, qui, pour être contrasté, ne traduit pas moins une certaine «résistance de la **Corse face à la crise**», du fait, notamment, de la quasi-inexistence du secteur industriel dans l'île. Reste le pourcentage enregistré par le **Tribunal** en matière de redressements judiciaires, ceux-ci ayant connu en **2009** une hausse de 25,5%.

MARCHÉ DE L'AUTO TOUT BEAU

Jeudi 31 décembre : l'année se clôt en beauté pour les concessionnaires automobiles qui enregistrent en **Haute-Corse**, pour **2009**, une hausse de 10% des ventes de voitures neuves.





DISPARITION DE M^E VINCENT STAGNARA

Bastia et la Corse endeuillées

SAMEDI 2 JANVIER

L'avocat bastiais **Vincent Stagnara** fait une chute mortelle de son appartement situé au 3^{ème} étage d'un immeuble de la **rue César Campinchi**. Les enquêteurs privilégieront la thèse du suicide face à celle de l'accident, au demeurant non exclue. Deux jours après le décès, un millier de personnes assisteront aux obsèques de cette figure du barreau à laquelle sera rendu, en l'église **St Jean Baptiste** de **Bastia** et en présence de l'évêque de Corse, **Mgr Brunin**, un vibrant hommage. Sous la pluie fine d'un jour funeste, **Me Stagnara** sera conduit par sa famille et de nombreux amis, jusqu'à sa dernière demeure, au cœur d'**Ersa**, dans le **Cap Corse**, village témoignant du lien étroit qui unissait l'avocat militant, féru d'Histoire et de littérature, à sa terre et à son île. De l'homme, on retiendra ces quelques mots emprunts d'humanisme et qu'il se plaisait à répéter : «*On n'a rien donné tant qu'on n'a pas tout donné.*»

Les « hôtes » d'Yvan Colonna

On apprend par **Corse-Matin** que **Patrizia Gattaceca**, **Claude Serreri**, **Frédéric Paoli**, **Marc Simeoni** et **André Colonna d'Istria**, soupçonnés d'avoir, à des degrés divers, apporté leur soutien à **Yvan Colonna** (lors de la cavale de celui-ci, entre mai 1999 et juillet 2003) et poursuivis pour «*association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste*» et «*recel de malfaiteur*» sont renvoyés devant le **tribunal correctionnel de Paris**.



Patrizia
Gattaceca

La Sommellerie française en Corse

Une trentaine de représentants de l'**Union de la Sommellerie française**, dont le président de celle-ci, **Serge Dubs** (meilleur **sommelier de France** en 1983, d'**Europe** en 1988 et du **monde** en 1989), est accueillie en **Corse** par **Nicolas Stromboni** (Président de l'Association des Sommeliers de **Corse**), une dizaine de sommeliers ainsi qu'une quinzaine de vignerons insulaires, pour un petit tour finement «*arrosé*» de l'île, avec, à la clé, le 1^{er} **Conseil d'Administration national de la Sommellerie Française** sur nos terres.

DIMANCHE 3 JANVIER

A la recherche d'un autre disparu

Une cellule de crise se met en place à la mairie de **Ponte-Leccia** et d'importants moyens sont déployés dans les vallées et massifs de l'intérieur de l'île afin de retrouver **Patrice Loiseau**, un employé des impôts de 42 ans, disparu depuis le 29 décembre, vers 18h à **Biguglia**.

LUNDI 4 JANVIER

Litige autour du foncier

Après celle du 18 décembre, la **FDSEA** réitère l'occupation des locaux du **Conservatoire du Littoral**, rue **Luce de Casabianca**, à **Bastia**. La réunion, qui s'est tenue dans la journée sous l'autorité du **Préfet de Haute-Corse**, **Jean-Luc Nevache**, ne lui ayant pas donné satisfaction. Au cœur du conflit, un terrain de 7,5 ha situé en zone sensible sur la commune de **Rogliano**, et un agriculteur se portant acquéreur, tandis que le **Conservatoire** entend faire valoir son droit de préemption.

MARDI 5 JANVIER

Affaire de racket au collège

Notre quotidien régional titre à la une : «*Racket au collège : une famille porte plainte*». Le témoignage recueilli est celui de parents ayant décidé de saisir la justice après avoir découvert que leur fils de onze ans, élève de 6^{ème} à **Montesoro**, à **Bastia**, avait été victime d'agressions répétées avec demande d'argent à la clé.

Des chiffres pour la démographie

Sur la base d'une nouvelle méthode de recensement qui soumet les communes de plus de 10 000 habitants à un sondage annuel et les autres à une consultation par roulement, l'**Insee** fait connaître de nouveaux indicateurs démographiques : depuis le 1^{er} janvier 2007, la **Corse** compterait 299 209 habitants, dont 139 362 en **Corse du Sud** et 159 847 en **Haute-Corse**. L'île gagnerait ainsi, par rapport au recensement antérieur (datant de 1999), 39 013 âmes. La ville d'**Ajaccio** serait en tête, avec un gain de population évalué à 12 778 habitants, tandis que **Sartène** apparaît comme la ville ayant eu le plus à perdre avec 3055 habitants contre 3410 en 1999. Globalement, la population du centre de l'île suivrait une courbe de progression deux fois plus importante que la moyenne nationale.

CORBARA : Colloque culture, art et foi au couvent Saint-Dominique.

Le dimanche 3 janvier a commencé le traditionnel colloque «Culture, Art et Foi» au couvent de Corbara. Cette année et pour les années qui viennent les rencontres se dérouleront sur une période s'étalant de janvier à mai avec un rendez-vous par quinzaine. Après une première rencontre qui eut pour thème l'histoire des confréries, laquelle nous fut contée par **J.C. Adami**, prêtre d'Aléria et membre du groupe **Tavagna**, et **Toussaint Massiani**, le dimanche 17 janvier à 15 heures 30, une conférence est organisée par **Jean-Louis Loriaut** sur l'histoire des orgues corses. Le 31 janvier, seront évoqués les chemins planétaires de l'explosion du baroque avec **José Tomasi**. Par ailleurs le 14 février **Jean-Dominique Poli** animera une rencontre autour de la **Corse de Guy de Maupassant** et **Michel Casta** suivra avec une évocation des évêques de Corse au XIX^e siècle. Le dimanche 28 février, **Jean-Etienne Langiani** et **M.A. Andréani** mettront en relation l'écriture et l'oralité à travers des conférences sur le chant du Signe et les chapelles à fresques. Le chant, la musique et le sacré seront abordés par **Philippe Sabort**. Les autres conférences et rencontres seront annoncées ultérieurement.



VILLAGE DE FURIANI : Formation au CFA

Une formation de menuisier installateur est mise en place dans le cadre du programme régional de formation professionnelle par le **GRETA** et le **CFA de Haute-Corse**, situé route du village. Cette formation cofinancée par la **Collectivité Territoriale** et le **Pôle Emploi** est rémunérée et s'étendra sur une durée de 9 mois, dont 14 semaines de stages en entreprises. Tous les publics sont concernés à partir des niveaux 4^{ème} et 3^{ème}. Renseignements et inscription au **GRETA (04 95 54 53 33)** ou au **CFA (04 95 59 20 33)**.



MONACCIA D'AULLÈNE : Nouveaux horaires de la poste.

La direction des postes et le maire de **Monaccia d'Aullène** vous informent que conformément au souhait des administrés, les nouveaux horaires de la poste sont définis comme suit : du lundi au samedi de 8 heures 15 à 11 heures 30.



Et Installation de Défibrillateurs

Jean-Paul Bacciochi a récemment fait part à la population de **Monaccia d'Aullène** et du **hameau de Giunnucciu** que conformément à sa promesse des défibrillateurs seront installés au village. La population a rendez-vous le samedi 16 janvier à 14 heures 30 sur la place de l'église de **Monaccia** et à 16 heures sur la place de l'église de **Giunnucciu** avec le **docteur Eric Colombani** qui présentera l'appareil et son usage, pour la tranquillité et la sécurité des habitants. Il est aussi demandé aux personnes ayant une formation médicale ou paramédicale ou qui possèdent un brevet de secourisme de se mettre en rapport avec **Jean-Paul Bacciochi**.

CORBARA, PIGNA, MONTICELLO, ILE ROUSSE : Concours de pêche aux calamars

Le concours de Pêche aux calamars qui devait être organisé par les associations **APPIR** et **L'isula Viva** le 20 décembre a été reporté au samedi 9 janvier. De la côte, et depuis de nombreux villages côtiers nous pourrions voir les pêcheurs confronter leur savoir-faire. En référence à **Jules Verne** et pour la sécurité de tous, espérons que le calmar géant qui est le plus grand invertébré de notre planète et qui peut mesurer 20 à 30 mètres de long ne sera pas de la partie.



BRAVONE : Repas de la Rahla-Amicale des Sahariens

Le président et les membres du bureau du comité de Corse de la «**Rahla-Amicale des Sahariens**» ont communiqué par voie de presse leurs vœux pour la nouvelle année à tous les adhérents et sympathisants ainsi qu'à leur famille. Un repas de la «**Rahla**» est prévu le dimanche 7 février, à midi, au restaurant «**A Rusta**» à **Follelli**.

SANTA MARIA SICCHÉ : Crèche

Une magnifique crèche entièrement réalisée à la main est exposée en l'église de **Santa Maria Sicché**. En plus de la scène classique de la nativité, le village dans son ensemble est reproduit à petite échelle. Toutes les maisons, les commerces, les places, et l'église sont présents et chaque habitant peut reconnaître sa maison. Les figures du village sont également représentées. On peut en effet apercevoir les joueurs de boules, la bergère sur ses paniers confectionnant le brocciu, ou bien le curé de la paroisse. Visite tous les après-midi. Vous êtes priés de contacter **Madame Giusti** au **06 21 98 36 27**.



OLETTA : Formation d'auxiliaire de vie sociale

Oletta, ID Formation organise du 25 janvier au 10 septembre une formation financée par la **CTC**. Elle préparera au diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale. Cette formation est rémunérée. Les dossiers d'inscription peuvent être retirés au secrétariat d'**ID Formation**. Renseignements au **04 95 31 36 41**.

BELGODÈRE : Permanence de l'ADMR

L'association d'aide à domicile en milieu rural **ADMR** tient une permanence au **château Malaspina**, au 1^{er} étage, le mardi de 14 heures à 17 heures. Contact téléphonique : **04 95 34 30 86** et **06 21 49 40 52**. Fax : **04 95 34 30 86**.

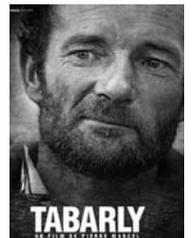


SANTA REPARATA : Inscription à la cantine scolaire

À **Santa Reparata**, les inscriptions à la cantine scolaire du village pour la période allant du début janvier au 19 février 2010 seront enregistrées à la cantine jusqu'au mardi 12 janvier de 8 heures 15 à 11 heures 30.

PORTO-VECCHIO : documentaires marins

La Cinémathèque de Corse propose, à partir du lundi 18 janvier, un cycle intitulé « C'est pas l'homme qui prend la mer ». Dans ce cadre, est prévue à 21h, la projection d'un documentaire biographique réalisé par **Pierre Marcel** sur le plus grand des marins français, **Eric Tabarly**.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

Laure Degiovani, Mini-Star France pour l'année 2010

Laure Degiovani, onze ans, originaire de Casinca, est la nouvelle lauréate du concours Mini-Star. Une écharpe qu'elle a obtenue avec brio à l'issue de la finale nationale qui s'est déroulée à Paris dans le cadre du César Palace, établissement situé au pied de la tour Montparnasse.

Ce concours, confié au regard critique d'un jury de professionnels de la chanson, du cinéma et de la télévision, récompense les jeunes talents en matière de chant, danse, et musique. Il s'agit d'un concours réservé aux jeunes filles âgées de 7 à 12 ans. Le titre national de **Mini-Miss** donne par ailleurs accès aux concours internationaux **Little Miss Europe**, **Little Miss World** et **Little Miss Universe**.

Après avoir passé avec succès l'épreuve régionale qui s'est déroulée au **théâtre municipal de Bastia**, la jeune candidate, sa qualification en poche, s'est attaquée à l'ultime rendez vous : celui du titre suprême. Soutenue par ses parents, elle s'est donné les moyens de la réussite en se rapprochant d'**Ingrid Puccio**, professeur de danse à l'**école Art et Sport de Folelli**, école que la lauréate fréquente depuis l'âge de six ans. Le travail du duo a visiblement payé, puisque comme le jury bastiais, le jury parisien a été littéralement conquis par la prestation de la jeune artiste et son interprétation de la chanson **«And i will always love you»** de **Whitney Houston**.

Pour **Ingrid Puccio**, cette belle réussite est à associer au travail de la lauréate: *«Si l'apparence physique compte dans le choix du jury, il ne s'attache pas moins aux détails de la prestation d'un point de vue scénique. Laure a beaucoup travaillé pour obtenir cette récompense et cette écharpe honore une jolie jeune fille qui a prouvé aussi qu'elle avait le tempérament requis pour la scène. Je suis très fière de mon élève qui a associé sa passion pour le chant à celle qui l'anime pour la danse. Notre mini star ne manque vraiment pas d'atouts ».*



Ingrid Puccio a épaulé Laure Degiovani dans la conquête de son titre

PROGRAMME DE TÉLÉ PAESE

LUNDI 11 JANVIER

07h00 : Matinée enfant - programme destiné aux enfants inédit
12h30 : Casserole - programme cuisine inédit
16h30 : Court Métrage + Documentaire - Rediffusion
19h30 : Nutziale - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
19h45 : Watts in - Programme musical court
19h50 : Associ rediffusion - Le magazine des associations présenté par **Danielle Farsetti**
20h25 : Documentaire - "Une vérité qui dérange"

MARDI 22 DÉCEMBRE

07h00 : Nutziale rediffusion - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
07h15 : Matinée enfant - programme destiné aux enfants inédit
12h30 : Nutziale rediffusion - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
12h45 : Casserole - programme cuisine inédit
12h50 : L'affaire so in française rediffusion - Magazine de Société
19h30 : Nutziale - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
19h45 : Watts in - Programme musical court
19h50 : Documentaire : "Les républicains espagnols"
20h45 : Concert : Corsicartisti

MERCREDI 16 DÉCEMBRE

07h00 : Nutziale rediffusion - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
07h15 : Matinée enfant - programme destiné aux enfants inédit
08h30 : L'interview musique - inédit
12h30 : Nutziale rediffusion - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
12h45 : Casserole - programme cuisine inédit
13h00 : L'interview cinéma - inédit
13h15 : Documentaire - "La surface de réparation"

19h30 : Nutziale - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
19h45 : Watts in - Programme musical court
19h50 : L'affaire so in française rediffusion
20h30 : Conférence - Thierry Salomon

JEUDI 17 DÉCEMBRE

07h00 : Nutziale rediffusion - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
07h15 : Matinée enfant - programme destiné aux enfants inédit
12h30 : Nutziale rediffusion - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
12h45 : Casserole - programme cuisine inédit
12h50 : Associ rediffusion - Le magazine des associations présenté par **Danielle Farsetti**
12h50 : Documentaire - "L'ère du pétrole"
19h30 : Nutziale - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
19h45 : Watts in - Programme musical court
20h00 : Associ rediffusion - Le magazine des associations présenté par **Danielle Farsetti**
20h45 : Documentaire - "Mensonges radioactifs"

VENDREDI 18 DÉCEMBRE

07h00 : Nutziale rediffusion - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
07h15 : Matinée enfant - programme destiné aux enfants inédit
07h50 : Que de l'humour - Emission comique
12h30 : Nutziale rediffusion - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
12h45 : Casserole - programme cuisine inédit
19h30 : Nutziale - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
19h45 : Watts in - Programme musical court
19h50 : Documentaire - "Avignon et ses affiches"

Les programmes du week-end sont des rediffusions des émissions de la semaine.



C'est le moment de donner

Et si la première bonne résolution de l'année 2010 était de donner son sang ? Le début d'année est toujours une période difficile pour la collecte de sang. D'autant plus que cette année, suite à la forte augmentation du nombre de personnes touchées par la grippe A et de celles vaccinées qui croient - à tort ! - ne pas pouvoir donner, l'Etablissement Français du Sang (EFS) craint une baisse de fréquentation de ses collectes.



En cette période de lendemains de fêtes, l'**Etablissement Français du Sang (EFS)** fait appel à la générosité de chacun.

« Dans les régions PACA et CORSE, le stock actuel permet de couvrir les besoins pendant 12 jours. 300 dons quotidiens supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux besoins des malades » confie **Alexandre Talamoni**, directeur de la Communication de l'**E.F.S-Paca-Corse**. Pendant les vacances, durant les épidémies de gastro-entérite ou de grippe, les donneurs sont en effet moins nombreux, ce qui entraîne une nette diminution des stocks puisque les besoins en produits sanguins sont, eux, constants.

Il faut savoir que 3500 dons sont nécessaires chaque semaine dans la région **PACA-Corse** pour répondre aux besoins des malades ⁽¹⁾ : « En donnant votre sang, vous aidez un malade à combattre la maladie ou à lutter contre une hémorragie... Il n'existe pas aujourd'hui de produit capable de se substituer au sang humain. Ce geste citoyen reste donc vital pour des milliers de malades qui ont besoin des transfusions et des médicaments dérivés du sang ».

L'**EFS Paca-Corse** fait appel à la générosité de chacun car les besoins des malades ne diminuent pas. Et c'est même le contraire : les besoins en sang ne cessent d'augmenter. Auparavant épisodiques, les périodes de tension sont devenues récurrentes. Aujourd'hui le risque de pénurie n'est plus théorique mais réel : les progrès de la médecine et la hausse de l'espérance de vie expliquent ce phénomène : « En dix ou vingt ans, les traitements ont nettement évolué et on transfuse beaucoup plus de patients ».

Pour assurer une parfaite autosuffisance, il faudrait être en permanence à 14 jours de stock car les globules rouges ne se conservent que 42 jours : d'où l'importance de donner régulièrement son sang. Et, il n'y a pas que le don de sang : les besoins de plaquettes et de plasma sont également très importants. Et là encore, le message est le même : « Ce sont des produits dont il n'existe pas de substitut : le sang, les plaquettes et le plasma artificiels n'existent pas. Il n'y a qu'une solution : donner. Grâce au don de plasma, par exemple, on peut fabriquer des médicaments dérivés du sang : près de 500 000 malades sont ainsi soignés chaque année ».

⁽¹⁾ Au niveau national, 45 000 poches de sang sont nécessaires chaque semaine

⁽²⁾ Principales conditions pour donner son sang :

- Être en bonne santé
- Ne pas être à jeun
- Avoir entre 18 et 70 ans
- Un entretien médical avec un médecin de l'EFS permettra de définir l'aptitude au don

⁽³⁾ Plus d'informations sur www.dondusang.net

Plus d'informations sur le don du sang sur
www.corse-information.info,
www.dondusang.net; www.e-donneur.com

A QUOI SERT LE SANG DU DON ?

Le sang recueilli lors des dons n'est jamais utilisé immédiatement dans le cadre de transfusions. Les phases de préparation et de qualification sont nécessaires pour analyser le sang et en séparer les différents constituants, les conditionner et les distribuer dans les établissements de santé. Ceux-ci les utiliseront pour traiter certaines maladies. Prescrite en cas de manque de globules rouges, de plaquettes, de facteurs de coagulation, de globules blancs, la transfusion sanguine est indispensable, voire vitale, dans le traitement de nombreuses pathologies. Il existe trois grands cas de figure d'utilisation de ces produits sanguins : les maladies du sang et les cancers, l'obstétrique et les interventions chirurgicales.



son sang !

Sites fixes ◀◀◀

◀◀ AJACCIO

C.H. DE 'LA MISERICORDE'

27, avenue Impératrice Eugénie
20303 AJACCIO CEDEX

Don de plaquettes possible du lundi au
vendredi, sur rendez-vous au **04.95.29.90.47**

◀◀ BASTIA

C.H. DE FALCONAJA

20604 BASTIA Cedex

Don de plaquettes possible du lundi au
vendredi, sur rendez-vous au **04.95.59.11.73**

GRIPPE A

Même vacciné, vous pouvez donner !

Alors que la campagne de vaccination contre la grippe H1N1 bat actuellement son plein en France, le nombre des receveurs de produits sanguins ne faiblit pas dans les établissements de santé. L'EFS insiste sur le fait qu'être vacciné n'est pas une contre-indication au don du sang. Les personnes atteintes de la grippe A sont invitées à donner leur sang à l'issue d'une période de 14 jours après la fin des symptômes.

Nota Bene

En raison d'une baisse sensible du stock de globules rouges du groupe O-, qui s'est s'accéléérée avec les vacances de Noël, l'EFS fait appel aux personnes de ce groupe sanguin très recherché.

Pour + d'infos

Vous pouvez aussi contacter le
0 810 810 109 de 9 heures à
19 heures pour toute demande
d'information sur les collectes en
PACA Corse.

Natale

U presepiu di a notte Natale porta a gioia di u ghjornu di a nascita



La crèche vivante de la messe de minuit à Cervioni est un incontournable rendez-vous



L'interprétation du Minuit Chrétien a été confiée cette année à Mathieu Maestrini

Quellu ghjornu di Natale...

U ghjornu di Natale hè quellu di a nascita di Ghjesù. Si Pasqua hè una festa istituita de i iudei è adattata à a nova religione, Natale hè a più anziana di e feste spudicamente cristiane. Hè stata decisa da a chjesa latina à u seculu quartu. A prima data sicura hè quella di 336.

U natale, « la Noël » in francese, Christmas (festa di u cristu) in inglese, Veihnacht (notte sacra) in alemanu, hè sempre stata una festa di gioia cù una mansa di manifestazioni pupulare. Ghjè San Franciscu d'Assisi chi u primu hà fattu un presepiu in chjesa per ripresentà u misteru di a natività. A decurazione di u ghjalicu vene da i germani. In Corsica, l'incantesimi trasmessi a notte di Natale, venenu da nanzu u cristianisimu, ancu si i preti ci anu intruduttu l'invocazione à Ghjesù è à Maria.

Ancu l'usu di u focu natalecciu hè d'origine pagana. Qualchi pochi ghjorni nanzu à Natale i zitelloni andavanu à a machja à ricoglie legne secche o à taglià gamboni verdi. A vigilia, i più chjuchi fecianu l'ultima cerca pè e case : li davanu una legna di a pruvista per l'invernu, un carcu d'accendime, una bracciata di pali à fagjioli o un cantellacciu. I più grandi ammuntichjavanu issu legname, è à l'annuttà ci mettianu focu. In u sciappittime furibondu, e fiare leccavanu i gamboni verdi fendu cullà in u celu bughjosu nuli di calisgine. E i zitelli stritavanu : e sdreie, e sdreie !

Uriah Heep : un autre

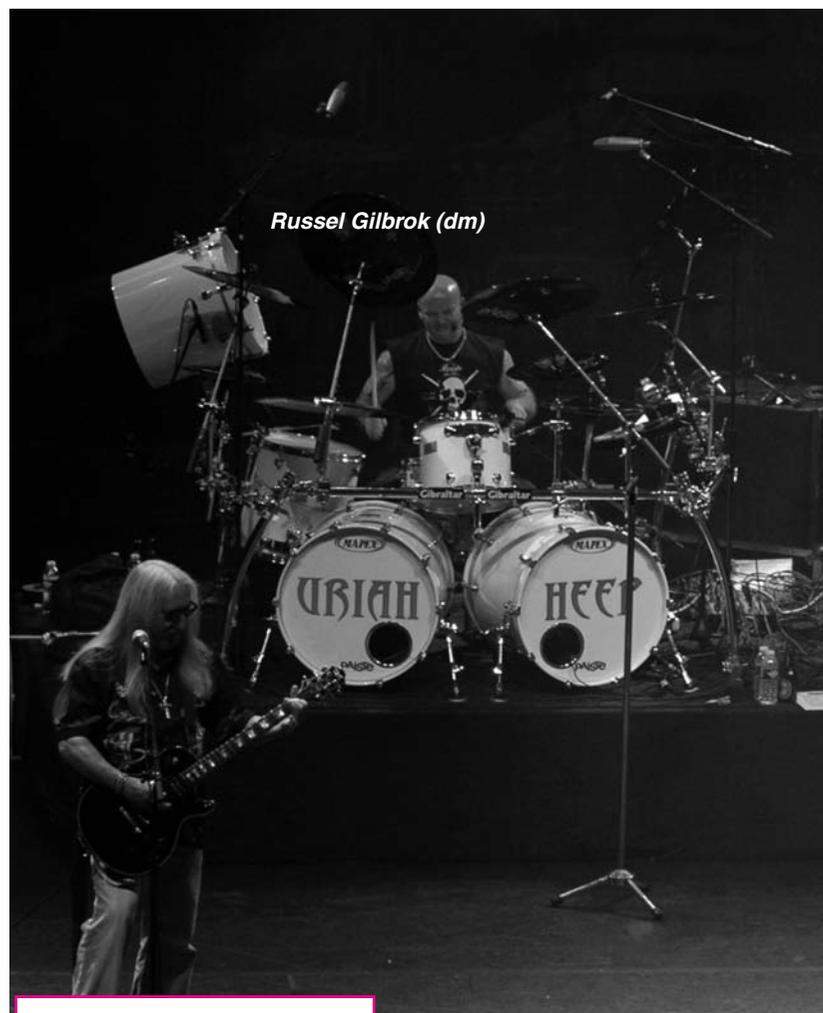
Uriah Heep était tout récemment à l'Olympia de Paris. Le groupe britannique partageait l'affiche avec les Américains de Blue Öyster Cult. Une affiche de qualité pour cette fin d'été, d'autant que la bande à Mick Box n'avait pas mis les pieds en France depuis au moins 6 ans. Pour tous les fans, ce concert était aussi l'occasion d'entendre Wake the Sleepers, leur nouvel album, en live.

C'est d'ailleurs le titre éponyme qui ouvre le set. **Bernie Shaw** au chant, **Phil Lanzon**, qui domine la scène, aux claviers et **Russel Gilbrook** (dm) ont remplacé **Seff Fontaine**, **John Sinclair** et **Lee Kerlake**. Le guitariste **Mick Box** demeure donc le seul membre original du groupe et **Trevor Bolder** tient la basse. La première impression est bonne. Les martèlements sur les deux grosses-caisses donnent une couleur puissante à la musique du combo. D'entrée de jeu, **Bernie Shaw**, se met le public dans la poche en l'invitant à se lever. Il est vrai qu'à l'Olympia, les fauteuils rouges décorent la salle jusqu'aux pieds de la scène, mais qu'à cela ne tienne. Le superbe vocaliste chante «**Overload**», présent lui aussi sur la dernière galette d'**Uriah Heep**. **Mick Box** se fait remarquer sur son instrument favori, jouant des effets pour montrer la qualité de son expression. Quand le groupe passe à «**Stealin'**» et «**Sunrise**», extraits des albums **Sweet Freedom** (1973) et **The Magician's Birthday** (1972), les fans de la première heure n'hésitent pas à donner de la voix, et même de la béquille pour manifester leur contentement. Le concert décolle et va continuer dans cette voie porté par le jeu de claviers de **Phil Lanzon** et surtout la puissance de **Russel Gilbrook**. Puis vient le temps des morceaux phares. Tout d'abord «**Gypsy**», qui renvoie au premier album de **Heep**, avec la forte présence d'un trio magique **Box-Lanzon-Shaw**. Le tout amplifié par une rythmique méga puissante.

Les murs de la salle parisienne vibrent du bon effet ainsi induit. Un moment de pur régal, qui se poursuit quand le guitariste place ses soli sur «**Look at Yourself**». Il est bien aidé en cela par le batteur, qui dégage une phénoménale énergie, que le public reçoit comme par magie. Ce morceau semble plus que bien rôdé et donne l'occasion aux musiciens de bien se mettre en avant. Les spectateurs sont conquis. **Heep** peut alors poursuivre la présentation de son dernier opus à travers trois nouveaux titres qui illuminent le CD avec la statue indienne. Mais nous ne sommes pas au bout de notre bonheur, puisque la bande à Box nous joue dans la foulée «**July Morning**» et «**Easy Livin'**» pour nous replonger dans l'univers fantastique du groupe anglais. On perçoit à travers ces deux morceaux la filiation concrète du british rock avec les méga groupes comme **Purple** ou **Led Zep**. **Uriah Heep** n'a peut-être pas connu la même gloire, mais la mérite tout autant. Pour le rappel, **Mick Box** revient avec une guitare acoustique pour nous jouer un autre hit incontournable du groupe : «**Lady in Black**». L'émotion traverse la salle et le public reprend le refrain en chœur avant de rendre un ultime hommage au groupe anglais, après une heure trente de bonheur.

Au final, le line-up aura su mixer les titres des plus récents aux plus anciens sans avoir à rougir du passé. **Uriah Heep** avait à cœur de prouver que sa longue absence française était injustifiée et y est largement parvenu. Chapeau à **U.H.** qui aura fait taire les mauvaises langues !!! Les absents pourront se mordre les doigts d'avoir raté ce jour inoubliable.

Le concert se termine et nous conservons en mémoire cet éternel refrain qui nous remplit de joie. Peu à peu, le public quitte la salle pour se retrouver dans le hall à la recherche du nouveau CD et de la dédicace incontournable qui va avec. **Uriah Heep** est venu et a convaincu de la qualité de son rock une foule bigarrée d'adeptes de british et **US rock**.



Russel Gilbrook (dm)

Set list:
Wake the Sleeper
Overload
Tears of the World
Stealin'
Sunrise
Book of Lies
Gypsy Look at yourself
What kind of god
Angels Walk with You
Shadow
July Morning
Easy Livin'
Lady in Black

En savoir plus sur Uriah Heep

Le nom **Uriah Heep** provient du personnage du roman de **Charles Dickens**, «**David Copperfield**», publié en 1849. **Uriah Heep** est un groupe de hard rock progressif qui connaîtra son heure de gloire à l'apogée du hard rock, dans les années 70.

Les principaux fondateurs du

réveil en musique



Bernie Shaw (voc)

Mick Box (g)



Phil Lanzon (clv)

Trevor Bolden (b)



Discographie

Albums studio

VERY 'EAUV ... VERY 'UMBLE (1970)
SALISBURY (1971)
LOOK AT YOURSELF (1971)
DEMONS AND WIZARDS (1972)
THE MAGICIAN'S BIRTHDAY (1972)
SWEET FREEDOM (1973)
WONDERWORLD (1974)
RETURN TO FANTASY (1975)
HIGH AND MIGHTY (1976)
FIREFLY (1977)
INNOCENT VICTIM (1977)
FALLEN ANGEL (1978)
CONQUEST (1980)
ABOMINO (1982)
HEAD FIRST (1983)
EQUATOR (1985)
RAGING SILENCE (1989)
DIFFERENT WORLD (1991)
SEA OF LIGHT (1995)
SONIC ORIGAMI (1998)
WAKE THE SLEEPER (2008)

Albums Live

URIAH HEEP LIVE (1973)
LIVE ON THE KING BISCUIT FLOWER
HOUR (1974)
LIVE AT SHEPPERTON '74 (1974)
LIVE IN EUROPE 1979 (1979)
LIVE IN MOSCOW (1988)
SPELLBINDER LIVE (1996)
FUTURE ECHOES OF THE PAST (2000)
ACOUSTICALLY DRIVEN (2001)
ELECTRICALLY DRIVEN (2001)
THE MAGICIAN'S BIRTHDAY PARTY (2002)
LIVE IN THE USA (2003)
MAGIC NIGHT (2004)

groupe sont : **Mick Box** (guitare) présent sur tous les albums et **David Byron** qui sera le premier chanteur entre 1970 et 1976.

Ken Hensley (guitare) rejoindra le groupe peu de temps après; il écrira la plupart des chansons d'**Uriah Heep** entre 1970 et 1980.

L'originalité du groupe consiste à marier les compositions musicales avec des orchestrations de chœurs et ce sont les membres du groupe qui se chargent de les faire puisqu'ils sont aussi doués en chant qu'en musique.

La constance du rythme et de la mélodie, aux variations plus ou moins surprenantes, reste encore aujourd'hui une performance jamais inégalée.

C'est cette variation de style musical qui empêchera les **Heep's** d'atteindre la popularité des **Deep Purple**, **Black Sabbath**, **Led Zeppelin**, lesquels connaîtront la gloire médiatique.

Depuis l'arrivée du chanteur **Bernie Shaw**, en 1985, le groupe a réenregistré les succès passés. Après plus de 20 ans avec **Uriah Heep**, il est le seul chanteur à être resté aussi longtemps dans le groupe. Sa voix classique et somptueuse apporte une véritable fraîcheur à leur musique. Il transcende véritablement les anciennes compositions en leur donnant un second souffle.

Au fil de l'eau de la Bravone, sur le web

En 2004, les quatorze communes riveraines de la **Bravona** décident de se réunir en un syndicat intercommunal à vocation multiple dénommé "**Syndicat intercommunal pour l'entretien et la gestion du cours d'eau de la Bravone**" et installé à **Moita**. En 2008, suite à l'adhésion de la communauté de communes de l'**Oriente**, le **SIVOM** devient syndicat mixte. Deux ans plus tard, la conviction et l'énergie des principaux acteurs sont toujours intactes. Durant l'année qui vient de s'achever, d'importants travaux d'aménagement des berges de la rivière sur les communes de **Tallone** et de **Linguizzetta** ont été réalisés (montant des fonds investis : 76902 €), tandis que le partenariat entre le syndicat et les institutions s'est fortement développé. En ce début de nouvelle année, le syndicat peut également s'enorgueillir de la mise en ligne de son site web : <http://abravona.ning.com>. «Ce n'est pas seulement un site d'information qui regroupe l'ensemble des dossiers produits par le syndicat et des documents provenant de nos partenaires institutionnels, expliquent le président Horace-François Manenti et la secrétaire Magali Gozzi. Ce réseau est également destiné à être l'outil de communication des acteurs liés aux activités du syndicat de la Bravona et au public intéressé.» Et d'ajouter : «Ce procédé novateur permettra à chacun de participer à l'action du syndicat afin de développer une dynamique collective autour d'un projet : le développement d'une micro-région dans le respect de l'environnement.»



Tempêtes de fin 2009 Appel aux victimes de dommages

À la suite des événements météorologiques de ces derniers jours, le **Préfet de Corse** et **Préfet de la Corse du Sud** engage les personnes qui ont subi des dommages à se signaler rapidement auprès de leur mairie, en plus des démarches normales auprès de leurs sociétés d'assurance. Les habitants concernés sont ainsi invités à fournir aux maires les éléments les plus précis possibles : photographies, nature exacte des dommages subis, etc. Sur la base des déclarations des communes, le **Préfet** pourra ainsi faire étudier la reconnaissance en catastrophe naturelle, qui permet l'indemnisation au plus juste des dommages subis aux biens assurés. Pour les entreprises qui seraient concernées par ces événements, la Préfecture fait savoir qu'il convient que leurs dirigeants se rapprochent des services de la **Trésorerie générale** qui étudiera avec eux les dispositions qui peuvent être prises en leur faveur au cas par cas.



Vaccination contre la grippe H1N1

Horaires d'ouverture des centres en Corse du Sud

À partir du mercredi 6 janvier, les horaires des centres seront les suivants :

Centres d'Ajaccio (casernes Grossetti), de **Baléone** et de **Porto Vecchio** : du lundi au samedi de 9h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00

Centre de Propriano : le mercredi et le samedi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 ; le vendredi de 14h00 à 18h00.

Centre de Vico : le jeudi et le vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 ; le samedi de 9h00 à 16h00 sans interruption.

La **Préfecture** rappelle que l'accès prioritaire aux centres de vaccination est réservé aux personnes munies d'un bon de vaccination et aux femmes enceintes, ainsi qu'aux personnels de santé munis de leur carte professionnelle.



Démarrage de la campagne de contrôle des exploitations agricoles bénéficiant de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes



Dans un communiqué en date du 11 décembre dernier, la **Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de Haute-Corse** fait savoir que les éleveurs bovins de la **Haute-Corse** qui bénéficient d'une «**prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes**» sont tenus de maintenir leur cheptel durant une période de six mois à compter de la date de dépôt de leur dossier. La réception des demandes de prime étant close depuis le 16 novembre 2009, la «**période de détention obligatoire**» s'étend jusqu'au 16 mai 2010 inclus. La campagne de contrôle de l'identification des bovins et de la conditionnalité associée a débuté. Comme chaque année, les exploitations agricoles sélectionnées en vue d'un contrôle seront averties par l'**Agence de Services et de Paiement**, organisme de contrôle, au maximum 48 heures avant le contrôle.

Au moment du contrôle, les éleveurs sont tenus de présenter l'intégralité de leur cheptel, les documents qui y sont associés et de faciliter les conditions de réalisation du contrôle (utilisation d'un couloir de contention, par exemple).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la direction départementale de l'**Équipement et de l'Agriculture, service économie agricole**, au 04 95 32 84 00.

«Le faux procès de Pie XII»

La décision prise par le Vatican de poursuivre le processus de béatification (entamé en 1967) de Pie XII, pape (de 1939 à 1958) contesté pour son silence pendant la Shoah, n'a pas laissé sans voix notre lecteur Gilbert Billon, auquel nous offrons nos colonnes, tout en laissant à celui-ci la responsabilité de ses écrits.



«**D**e nouveau les passions se déchaînent après la signature par **Benoît XVI** du décret ouvrant la voie à une possible béatification de **Pie XII**. Cependant ce sont toujours les mêmes qui se déchaînent : soit ceux qui un jour ont été voir une pièce de théâtre, «**Le Vicaire**», et ont été convaincus que **Pie XII** avait été trop silencieux (cela me



rappelle une vieille tante qui disait : «**Ce doit être vrai puisque c'est écrit dans le journal**»), soit ceux qui ont un préjugé sur l'**Eglise** et trouvent un argument pour mettre en difficulté **Benoît XVI** et le souvenir de **Pie XII**. Il nous est très agréable de parler de ce grand **Pape** doté d'une mémoire et d'une intelligence phénoménales. Vrai génie culturel, ce **Pape de la Paix** intrépide et courageux garda tout au long du conflit mondial une lucidité sans égale. Il avait tenté l'impossible pour éviter le conflit. Il disait : «*Avec la paix rien n'est perdu, mais tout peut l'être avec la guerre.*» Ses enseignements sont si riches et si féconds qu'il mérite bien le titre de «**Pape de la Paix**». La désinformation sur **Pie XII** cède de plus en plus la place à l'étude objective des documents comme aux témoignages des Juifs survivants sauvés par ce grand pape. **Mme Golda Meir** disait «*Quand le terrible martyr de notre peuple*

arriva pendant les décennies de la terreur nazie, la voix du pape Pie XII s'éleva.»

En 1943 le **Grand Rabbini de Rome** remercie **Pie XII** pour ses efforts en faveur du peuple juif en péril. Le 24 décembre 1942, et dans un discours le 2 juin 1943, **Pie XII** déplore l'extermination dont est victime le peuple juif. Il emploie les mots «*deperimento*» (dépérissement) et «*contrainte exterminatrice*». Quelques années avant, ce même pape, dans ses écrits, en parlant d'**Hitler**, avait dit : «*Cet homme enjambra les morts*». Il ne pouvait en dire plus car les évêques hollandais qui avaient dénoncé les rafles juives en 1942 n'avaient fait que les amplifier. Et si nos raisonnements trop émotionnels ou trop cartésiens ne suffisent pas, nous savons que pour que **Pie XII** soit déclaré bienheureux il faut absolument un miracle ; alors la vérité éclatera. Les censeurs n'auront plus que leur «*mauvaise foi*». »

ZOOM

Tous les jours Noël au PAM de Vescovato

Afin de clôturer l'année et ses ateliers, les usagers du **Point d'Accès Multimedia de Vescovato** se sont réunis autour d'un repas collaboratif (chacun d'eux ayant apporté un plat salé ou sucré), le vendredi 18 décembre 2009. Au menu, beaucoup de rigolades, quelques bulles, des douceurs, de la musique, du numérique et surtout du cœur. Un moment de joie pour **fêter Noël** avant **Noël** et préparer une nouvelle année avec, en perspective, de nombreuses aventures numériques et un beau voyage à **Marsac**, sur l'île, pour rencontrer les usagers d'un autre espace numérique avec qui le **PAM de Vescovato** échange, partage et collabore depuis mai 2009 (dans le cadre d'un projet collaboratif inter **EPN**). 2010 s'annonce donc magique au **PAM de Vescovato**. Pour en savoir plus, contacter le **04 95 36 44 56** ou pam.vescovato@orange.fr. Et pour suivre les aventures du **PAM**, rendez-vous sur pam-vesco@jmdo.com



ERRATUM



Dans notre avant-dernière édition, un article racontait la merveilleuse sortie des collégiens de Purlichju qui ont découvert le studio Alma à Tagliu Isulacciu. Nous avons oublié de préciser que cette rencontre a eu lieu sur l'initiative de Julien Comelli, professeur du collège, qui est à l'origine de la toute première rencontre entre le groupe I Muvrini et les collégiens de Porticcio, laquelle a abouti à cet inoubliable échange. Les liens tissés devront engendrer d'autres échanges... On parle d'un voyage au Zénith de Paris à l'occasion du prochain concert parisien des Muvrini !

14

KALICHAPE

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 40.000 euros
Siège : Ajaccio 20000 (Corse du Sud)
Route d'Alata
Lieu-dit San Biaggiolo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Ajaccio, du 05 janvier 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : KALICHAPE
Siège : Ajaccio 20000 (Corse du Sud), Route d'Alata, Lieu-dit San Biaggiolo
Objet : La société a pour objet tous travaux de second oeuvre du bâtiment et notamment fabrication et mise en oeuvre de chapes fluides, négoce de matériaux
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Transmission de parts : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 10 des statuts
Capital : 40.000 euros, divisé en 4000 parts de 10 euros chacune, entièrement libéré
Apports : Exclusivement en numéraire
Gérance : Est nommé premier gérant de la société pour une durée illimitée, Monsieur Jean-Charles Santunione, demeurant à Ajaccio (Corse du Sud), Route d'Alata, Les 7 Ponts, Lieu-dit San Biaggiolo
La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

03

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : "FURIANI-IMMOBILIER"
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège : "Le Bastio II", Route du Village, 20600 Furiani
Objet : La création d'un fonds de commerce d'agence et de gestion immobilière comprenant toutes transactions foncières, immobilières et de fonds de commerce, l'administration de biens et la gérance d'immeubles, toutes expertises techniques liées aux transactions immobilières, notamment, celles se rapportant aux pathologies du bâtiment, ainsi que l'exploitation et la prise en location gérance de tous fonds de commerce se rapportant à ces activités.
Durée : 99 ans
Capital : 35.000 euros
Gérance : Monsieur Marius François Bernard Barratier-Colombo, né à Bastia le 23 juillet 1958, de nationalité française, agent immobilier, demeurant à Bastia, 20200, Résidence U Veranu, Bâtiment A, pour une durée indéterminée, à compter de la date d'immatriculation au RCS ;
M. Philippe Augustin Sismondini, né à Bastia le 31 octobre 1973 de nationalité française, agent immobilier, demeurant à Biguglia, 20620, au n°2 lieu-dit Les Hauts de Chiurlinu, pour une durée indéterminée à compter de la date d'immatriculation au RCS
Immatriculation : Au RCS de Bastia

16

SOCIETE DCA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 3 000 EUROS
SIEGE SOCIAL IMMEUBLE BIANCARELLI
LES 4 CHEMINS 20137 PORTO VECCHIO

AVIS DE CONSTITUTION

AUX TERMES D'UN ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 26 OCTOBRE 2009 ENREGISTRE A LA RECETTE DES IMPOTS DE PORTO VECCHIO LE 16 NOVEMBRE 2009 BORDEREAU N° 2009/386 CASE N° 2 EXT 563
IL A ETE CONSTITUE SOUS LA DENOMINATION SOCIALE SARL DCA UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AYANT POUR OBJET LA CREATION, CONCEPTION, FABRICATION, IMPORTATION D'ARTICLES DE PRET A PORTER BIJOUX CHAUSURES ET MAROQUINERIE POUR UNE DIFFUSION EN GROS OU AU DETAIL
LE SIEGE SOCIAL A ETE FIXE IMMEUBLE BIANCARELLI LES 4 CHEMINS 20137 PORTO VECCHIO
LA DUREE DE LA SOCIETE QUI PRENDRA COURS A DATER DE SON IMMATRICULATION AU RCS EST FIXEE A 99 ANNEES
LE CAPITAL SOCIAL S'ELEVE A LA SOMME DE TROIS MILLE EUROS REPARTIS COMME SUIT :
- DAPHNE HALEWA : MILLE DEUX CENTS EUROS
- CATHERINE HALEWA : CINQ CENTS EUROS
- ALIX BAINIER : MILLE TROIS CENTS EUROS
LA SOCIETE SERA ADMINISTREE ET GEREE PAR DAPHNE HALEWA DEMEURANT IMMEUBLE BIANCARELLI LES 4 CHEMINS A PORTO VECCHIO ET NEE LE 1 MAI 1966 A BASTIA
LA SOCIETE SERA IMMATRICULEE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES TENU AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO

POUR AVIS ET MENTION,

26

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 04.01.2010 à Sartène, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CANGIONI DISTRIBUTION
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : 1500 euros
Siège : Lieu-dit Bellagamba, 20100 Sartène
Objet : La société a pour objet, directement : La société a pour objet principal les activités d'exploitation de station service, vente de carburants, gaz et toute activité s'y rattachant de commerce de détail et de petite restauration et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Gérance : M. Cangioni Florent, demeurant St Damien à Sartène
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis, le représentant légal.

20

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er janvier 2010 est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : CHALU
Siège : 21, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Durée : 99 années
Capital : 500 euros
Apports en numéraire : 500 euros
Gérance : Monsieur Chabert-Ventre Alexandre, demeurant, 21, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, ascendants ou descendants du cédant.
Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

17

Au terme d'un acte SSP en date du 04/01/2010 il a été constitué une société
Dénomination sociale : SCI LELLA
Siège social : 33 Lotissement U Stollo, 20240 GHISONACCIA
Forme : Société Civile Immobilière
Siège : SCI LELLA
Capital : 200 euros
Objet social : Cette société civile a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement d'un immeuble sis 33 lotissement U Stollo 20240 GHISONACCIA que la société se propose d'acquérir et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Gérance : Mme Isabelle Claude Marie LELLA Née CASTELLANI, 33 Lotissement U Stollo, 20240 GHISONACCIA
Associé(s) : M. Jean-Marc Joseph Frédéric LELLA, 33 Lotissement U Stollo, 20240 GHISONACCIA
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.
Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Pour avis,

01

SOCIETE AJACCIENNE D'EXPLOITATION DE SUPERMARCHE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : 2, Cours Grandval
Centre Commercial Diamant II - 20000 Ajaccio
Ajaccio : 428 772 479

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2009, enregistré à Ajaccio, le 31/12/2009, bordereau n°2009/855, case n°1, Monsieur Marras Cédric, Jean François, Résidence "A Piazzetta", Bât D, Chemin de Pietralba, 20090 Ajaccio, a été nommé gérant en remplacement de Melle Marras Ingrid, Natacha, Résidence "Les Corallines", Bâtiment E, Avenue du Docteur Noël Franchini, 20090 Ajaccio, en raison de la démission à compter du 1er janvier 2010.
L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.

*** Ancienne mention :**

Gérance : Mademoiselle Marras Ingrid, Natacha, Résidence "Les Corallines Bâtiment E", Avenue du Docteur Noël Franchini, 20090 Ajaccio.

*** Nouvelle mention :**

Gérance : Monsieur Marras Cédric, Jean François, Résidence "A Piazzetta", Bât D, Chemin de Pietralba, 20090 Ajaccio.
RCS : Ajaccio (Corse du Sud)

Pour avis,

10

SARL INTERACTIF

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6000 Euros
Siège Social : Maison du Cap
Port Toga - 20200 Bastia
R.C.S. : B452709934

Par l'assemblée en date du 30/09/09 les associés ont décidé de faire la liquidation totale de la SARL INTERACTIF à compter du 30/09/09
Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- approuvés les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de « BASTIA ».

09

FONCIERE LE GRAND BLEU

Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Porté à 300.000 euros
Siège : Route d'Alata - Lieu-dit "Les Padules"
20090 Ajaccio
518 199 583 RCS Ajaccio

Il résulte :
- du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 09 décembre 2009.
- du procès-verbal des décisions du Président du 16 décembre 2009.
Que le capital social a été augmenté de 299.000 euros, par émission d'actions nouvelles de numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
*** Ancienne mention :**
Capital social : 1000 euros
*** Nouvelle mention :**
Capital social : 300.000 euros

Pour avis, le Président.

23

**DIAMANT IMMOBILIER
& CIE**

Société en Nom Collectif en liquidation
Au capital de 1524 euros
Siège : 2, Bd Madame Mère - BP 813
Ajaccio Cedex 4 (Corse)
334 627 635 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 16 décembre 2009, la Société M.I.P. Société à Responsabilité Limitée au capital de 106.714 euros, dont le siège social est à Ajaccio Cedex 4 (Corse), 2, Boulevard Madame Mère, BP 813, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio sous le numéro 323 838 094, représentée par Monsieur Jean Dominique Malandri, agissant en qualité de gérant de ladite société et d'associée unique de la Société SNC DIAMANT IMMOBILIER & COMPAGNIE, a décidé la dissolution de ladite société par application de l'article 1844-5 du Code Civil à compter du 31 décembre 2009.

Les créanciers de la société peuvent faire opposition devant le Tribunal de Commerce d'Ajaccio à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. La société sera radiée du RCS par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le liquidateur.

47

SOP "A FURESTA"**NOMINATION DE GERANTS**

Aux termes d'une consultation écrite en date du 15 décembre 2009, il a été procédé :

1) à la nomination de Monsieur BIECK ROLF en qualité de co-gérant (technique, exploitation et administration interne) en remplacement de Monsieur WERNER Bernd démissionnaire.
2) au renouvellement du mandat de madame HELLEBRAND Elvira (finances).
Ces deux co-gérants sont nommés pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2010.

Pour avis
La gérance.

54

MAIRIE DE MONTE**AVIS D'INFORMATION**

Le Maire de la commune de MONTE, informe la population que par délibération en date du 10 octobre 2009, un droit de préemption urbain, est instauré sur la totalité des zones urbaines (U), telles qu'elles sont définies dans la Carte Communale.

53

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance du fonds de commerce de "l'Auberge des Deux Vallées", Col d'Arcarotta, 20234 Piobetta, consentie par acte sous seing privé en date du 26 mars 2007, enregistré le 19 avril 2007 à Bastia.

Vincenti Michel, 53, Altu di Chiapatella, 20213 Folelli, Propriétaire dudit fonds. La Société "Le Relais d'Orezza-Alesani", gérante Serafini Jane, EURL au capital de 10.000 euros, ayant son siège Col d'Arcarotta, 20234 Piobetta immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 495299653 RCS Bastia.

A pris fin à la date du 31 décembre 2009.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, par l'Informateur Corse, 1, rue Miot, 20200 Bastia où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,

48

Le Neflier

SCI au capital de 1502.14 Euros
Migliacciario, voie romaine,
20243 Prunelli di Fiumorbo
430172353 R.C.S. Bastia

Au terme d'une Assemblée Générale Mixte en date du 31 décembre 2001 il a été pris acte de la nomination de Mme Lina Dominici, demeurant Migliacciario, voie romaine 20243 Prunelli di Fiumorbo en qualité de nouveau gérant, à compter du 31 décembre 2001 pour une durée illimitée, en remplacement de M. Dominique Dominici, démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

28

Christine SECONDI

Avocat
15, Bd de Gaulle - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 16 71 - Fax : 04 95 34 15 52

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte SSP en date du 30 décembre 2009, enregistré à la recette des impôts de Porto-Vecchio, le 31 décembre 2009, sous le bordereau n°2009/445, case n°1, extrait 682.

L'EURL SOLYNE, inscrite au RCS Ajaccio sous le numéro de gestion 2002 B 000 72 et d'identification 441 219 961, dont le siège social sis à 20137 Porto-Vecchio, Immeuble Marchetti, Les Quatre Chemins, a vendu à la SARL COCOON, dont le siège social sis à 20137 Porto-Vecchio, Immeuble Marchetti, Les Quatre Chemins, sous l'enseigne SOLYNE, pour lequel le cédant est identifié sous le numéro RCS Ajaccio 441 219 961 n° de gestion 2002 B 72, moyennant le prix de 60.000 euros. La date de transfert de propriété et de jouissance est fixée au 1er janvier 2010. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la Loi, chez Maître Christine Secondi, Avocat au Barreau de Bastia, 15, Bd de Gaulle, 20200 Bastia, où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion,

52

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 16 décembre 2009 enregistré à Ajaccio le 28/12/2009, bordereau 2009/848, case 2, la Société à Responsabilité Limitée "LE BOUNTY", au capital de 7700 euros, ayant son siège social Port Charles Ornano, 20000 Ajaccio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 443563481, a donné en location gérance à Monsieur Farre Antoine, né le 01/01/1954 à Nulvi (Italie), en cours d'immatriculation au RCS Ajaccio, la partie de son fonds de commerce de restauration sis et exploité à Marinca di Viva, Porticcio, 20166 Grosseto Prugna, pour une durée d'une année renouvelable à compter du 01/01/2010.

M. Farre exploitera ce fonds sous son entière responsabilité, le bailleur n'étant tenu d'aucune dette ni engagement contracté par le locataire-gérant.

49

SCI B SEIZE

Capital : 3.048,98 euros
Siège : Ile de Cavallo - Village des Pêcheurs
Bât. B - 20169 Bonifacio
RCS Ajaccio : D 384 388 922

Selon PV du 30/10/2009 il a été notamment décidé à compter du même jour :
- de transférer le siège social de : 06110 Le Cannet, 2, rue de Liège, à 20169 Bonifacio, Ile de Cavallo, Village des Pêcheurs, Bât.B.

Objet : Gestion civile de ses biens sociaux. **Durée :** 30 ans à compter de son immatriculation au RCS. En conséquence l'article 5 des statuts a été mis à jour.

- de nommer aux fonctions de gérante (en remplacement de M. Diego Colombo) : Mme Vanda Petrolini, épouse Locatelli, demeurant à Milan (Italie), Via Terragio, n°17, pour une durée non limitée.

Le dépôt des pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérante.

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

TEL : 04 95 32 04 40 - Fax : 04 95 32 02 38

L'Étoile

du Sud

**Bazar
Robes Orientales
Fruits et Légumes - Fruits Secs**

11, Bd AUGUSTE GAUDIN - 20200 BASTIA

TÉL : 06 24 84 11 74

24

VIA MARE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège : Résidence Sainte Cécile
Chemin de Biancarello Bât. B
20090 Ajaccio (Corse)
482580370 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique du 1er décembre 2009, il résulte que :
Le siège social a été transféré à compter du 01/12/2009 de Ajaccio (Corse), Résidence Sainte Cécile, Chemin de Biancarello, Bât. B, à, Ota, 20150 Porto (Corse du Sud).
En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

Le siège social est fixé à Ajaccio (Corse), Résidence Sainte Cécile, Chemin de Biancarello, Bât. B

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à Ota, 20150 Porto (Corse du Sud)
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

30

SARL BAR PASCAL

«SARL BAR PASCAL - société en liquidation au capital de 50.000,00 Frs divisé en cinq cent parts de 100,00 Frs chacune, ayant son siège à BASTIA 20200, Quai du vieux Port.

L'assemblée générale réunie le 21 décembre 2009 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion, et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis.
Le liquidateur».

25

AUTO IMPORT

SARL au capital de 1000 euros

L'assemblée générale du 31/12/2009, décide du transfert de siège social à compter du 31 décembre 2009.

Ancien adresse : 11, Cours Jean Nicoli, 20090 Ajaccio

Nouvelle adresse : 54, rue du Génie, 13003 Marseille

Elle prend acte de la démission du gérant, Monsieur Joseph Tarsitano, à compter du 31 décembre 2009 et nomme en remplacement Monsieur Youssef Belhadj, demeurant à Ajaccio (20090), 10, route Rocade, Villa Terra Rossa, pour une durée indéterminée à compter du 31 décembre 2009.

Statuts mis à jour au RCS Marseille 515 306 108.

22

C.P.R.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 90.000 euros
Siège social : 19 Route de Sartène
Quartier Saint Joseph - 20090 Ajaccio
R.C.S. Ajaccio B 504 772 302

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2009, le capital a été augmenté en numéraire de 40.000 euros pour être porté à 90.000 euros. L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :

Capital : 50000 euros

Nouvelle mention :

Capital : 90000 euros

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

34

Me SEFFAR Jean-Pierre

Avocat - Résidence Paoli - 22, rue César Campinchi - 20200 Bastia

VENTE AUX ENCHERES

(Après baisse de mise à prix)

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :

Sur le Territoire de la commune de BASTIA (Haute-Corse) :

Dans un ensemble immobilier sis à Bastia au n°10 Place Vincetti, cadastré numéro 265 section AO le lot suivant :

Lot 13 : consistant en un appartement au quatrième étage

- Occupation : occupé par les propriétaires.

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Bastia (Haute-Corse).

LE JEUDI 18 JANVIER 2010 À 11 HEURES

Mise à prix : Cent Vingt Mille Euros..... (120.0000 euros).

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de BASTIA sous le n°08/00030.

33

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ALIMEA

N° Agrément 2 B 87 0002
RCS : D 338 714 777

Les associés de la Coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **Mercredi 27 janvier 2010 à 10 heures 30**, au siège social à Bravone, Linguizzetta, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour est le suivant :

- * Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale Ordinaire,
- * Rapport moral, rapport d'activité du Conseil d'Administration,
- * Rapport financier - Présentation des comptes annuels,
- * Rapport du Commissaire aux Comptes : Général, spécial,
- * Approbation des comptes,
- * Quitus aux Administrateurs,
- * Affectation du Résultat,
- * Renouvellement des Administrateurs sortants,
- * Constatation des variations du capital social,
- * Questions diverses.

Les associés pourront prendre connaissance des différents rapports au siège de la société.

Le Président, JG DUMONT.

15

MAIRIE DE ZICAVO - 20132 Zicavo**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

Dénomination de la personne qui passe le marché :

Commune de ZICAVO

Objet du marché : Réfection d'un mur de soutènement Av. du Commandant FIAMMA

Procédure : Marché selon une procédure adaptée (Art. 28 du CMP)

Critère de sélection des offres : Amoncé dans le règlement de la consultation

Adresse de retrait des dossiers :

Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture S.I.S.P.P. Service Ingénierie et soutien aux publiques rue Nicolas Péraldi, 20090 Ajaccio, Tél : 0495106721

Date limite de remise des offres et lieu : Vendredi 5 février 2010 - 11h00 à la Mairie de Zicavo

Date d'envoi de l'avis à la publication : 05 janvier 2010

05

COMMUNE DE PIANELLO - 20172 PIANELLO

« A la suite du désistement du précédent gérant, la commune de PIANELLO, remet à la location le gîte d'étape communal sis à Pianello. Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie de PIANELLO, aux heures d'ouverture, le mardi et le vendredi de 14h30 à 17h ou par courrier adressé à M. Le Maire de PIANELLO, Mairie de Pianello, Village, 20272 Pianello.

Les candidatures sont recevables jusqu'au 22 janvier 2010".

13

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°6292 du 04/12/2009, concernant la SCI LE CLUB :

Il fallait lire : de proroger de 99 années la durée de la société soit jusqu'au 25 novembre 2099 ;

En lieu et place de : de proroger de 99 années la durée de la société soit jusqu'au 25 avril 2112 ;

39

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°6293 du 11/12/2009, concernant la SARL FRESAM :

Il fallait lire : demeurant, 15 rue Franco Russe, 75007 Paris

En lieu et place de : demeurant 11, Avenue Marguerite, 94430 Chennevières-Sur-Marne.

32

**SARL DIMENSION
MENUISERIE**

Lieu-dit Lenza Lungha
Route Nationale 193 - 20600 Furiani

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04 janvier 2010, il résulte que :

Le siège social a été transféré au Lieu-dit Lenza Lungha, Route Nationale 193, 20600 Furiani, et ce à compter du 04 janvier 2010.

L'article n°IV des statuts a été modifié en conséquence.

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé : Lieu-dit Lenza Lungha, Route Nationale 193, 20600 Furiani.

Le reste de l'article reste inchangé.

Mention sera faite au RCS de Bastia (Haute-Corse).

Pour avis,

31

**ARTS DIFFUSION CORSE
"ART-DI-CO"**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 100 euros

Siège social : 8, rue Napoléon - 20200 Bastia
RCS Bastia : 508 344 728

DISSOLUTION DE SOCIETE

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24/12/2009 enregistré à RDI de Bastia le 06/01/2010, b° n°2010/8, case n°2, ext.15, a décidé la dissolution anticipée de la Société "ART-DI-CO", SARL au capital de 100 euros, dont le siège social est sis 8, rue Napoléon, 20200 Bastia, à compter du 24/12/2009. M. Gour Patrick, demeurant 8, rue Napoléon, 20200 Bastia a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixée au 8, rue Napoléon, 20200 Bastia. Dépôt des actes et pièces relatifs au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

27

AVIS DE MISE EN GERANCE

Suivant acte sous seing privé à Sartène, en date du 04/01/2010, Mme Galeazzi Marie-Françoise veuve Sampieri, domiciliée Quartier Santa Barbara, 20100 Sartène, née le 8 juin 1935 à Sartène, inscrit au RCS Ajaccio sous le numéro Siret 047 011 275 00014, APE 6820B, a donné en location gérance à la SARL CANGIONI DISTRIBUTION, domicilié Ld Bellagamba, 20100 Sartène, et en cours d'inscription au RCS Ajaccio, un fonds de commerce de vente : station service, vente de carburants et lubrifiants. SARL CANGIONI DISTRIBUTION, exploitera pour son compte personnel le dit fonds commercial et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs à compter du 04 janvier 2010 pour finir le 31/12/2010, renouvelable par année pleine et par tacite reconduction.

08

Société Civile Professionnelle de Directeurs de Laboratoire de Biologie Médicale

MARSILY COMTE

Société Civile Professionnelle en liquidation

Au capital de 30.489,8 euros

Siège : 2, rue Abbatucci - 20200 Bastia
343 703 112 RCS Bastia

Par décision du 29 décembre 2009, l'associé unique, agissant également en qualité de liquidateur a :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation ;

- Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, La liquidatrice.

DI RUSSO & Associés

Société d'Avocats
62, rue Sainte - 13001 Marseille

TRANSMAVIN

SA au capital de 141.984 euros
Route Nationale Bravone
20230 Linguizzetta
RCS Bastia : 071 807 051

AVIS DE FUSION

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 23 novembre 2009, enregistré au SIE de Bastia le 31/12/2009, bordereau 2009/1389, case 1, a approuvé le projet de fusion avec la Société LOGISTIQUE TRANSPORTS CONTENEURS, par abréviation L.T.C. SARL au capital de 76.500 euros, dont le siège est à 13520 Les Baux de Provence, Quartier Saint Martin, Vallon de la Fontaine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tarascon n°423 126 715. La Société TRANSMVIN, détenant depuis le dépôt au Greffe du projet de fusion, la totalité des parts sociales de la Société L.T.C. il n'y a pas lieu à augmentation de capital. Le boni de fusion est de 171.271 euros.

La Société LOGISTIQUE TRANSPORTS CONTENEURS, par abréviation L.T.C. a été dissoute de plein droit, sans liquidation. L'assemblée a modifié comme suit l'article 6 des statuts.

Article 6 - Apports :

Il a été ajouté à rédaction de l'article :
* Lors de la fusion absorption de la Société LOGISTIQUE TRANSPORTS CONTENEURS (L.T.C.) SARL au capital de 76.500 euros, siège social : Quartier St Martin, Vallon de la Fontaine, 13520 Les Baux de Provence, RCS Tarascon 423 126 705, dans les conditions de l'article L.236-11 du Code de commerce, en date du 23 novembre 2009, le patrimoine de ladite société a été transmis. La valeur nette des apports de 456.894 euros, n'a pas été rémunérée.

Soit au total : 141.984,00 euros.
Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

EURL I.F.R. CONSTRUCTIONS

Lieu-dit Campo Vallone
Route du Pont de Fer - 20620 Biguglia

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04 janvier 2010, il résulte que :

Le siège social a été transféré au Lieu-dit Campo Vallone, Route du Pont de Fer, 20620 Biguglia et ce à compter du 04 janvier 2010.

L'article n°IV des statuts a été modifié en conséquence.

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé : Lieu-dit Campo Vallone, Route du Pont de Fer, 20620 Biguglia

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par l'associé unique ou par la prochaine assemblée, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique ou décision collective extraordinaire des associés.

Le reste de l'article reste inchangé. Mention sera faite au RCS de Bastia (Haute-Corse).

Pour avis,

**INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE
TEL : 04 95 32 04 40**

COMMUNE D'OLETTA**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****PROCÉDURE ADAPTÉE****APPEL A CANDIDATURE****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

Mairie d'Oletta - 20232 Oletta
Tel : 0495390109 - Fax : 0495390759

Correspondant :

M.LE MAIRE - 20232 Oletta
Tel : 0495390109 - Fax : 0495390759

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

4.1- Lieux de livraison : Mairie d'Oletta - 20232 Oletta

4.2- Objet du marché :

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un parking paysagé d'environ 40 places, l'exécution d'un ou plusieurs éléments de mission définis par l'article 7 de la loi du 12 juillet 1983 et le décret du 29 novembre 1993.

Nomenclature Européenne CPV : 74142110

Caractéristiques principales :

Le projet consiste à réaliser un parking paysagé d'environ 40 places.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation de l'accord-cadre :

Marché négocié défini par les articles 26.II ; 2°, 28, 40.III.1°, 74.I et II du nouveau code des marchés publics.

L'avis concerne un marché public

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou de références aux textes qui les réglementent des marchés subséquents :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er).
- Le paiement des acomptes est de 45 jours par virement
- Crédits ouverts à la section Investissement

Langue dans laquelle les candidatures doivent être adressées : Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous

MAIRIE D'OLETTA - 20232 Oletta
Tel : 0495390109 - Fax : 0495390759

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :**Le candidat produit à l'appui de sa candidature :**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.
- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire
- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.
- La présentation d'une liste des missions effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures : Le 26 janvier 2010 à 16 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard :

- * des garanties et capacités techniques et financières.
- * des références de missions inhérentes à l'objet du marché

Critères de jugement des offres :

- o Valeur technique : la méthodologie présentée pour la réalisation du parking, ainsi que les matériaux proposés (30%)
- o Coût global de la mission (50%)
- o Délai de réalisation de la mission (20%)

Durée de validité des offres : 120 jours

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : 2010-001

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Mairie d'Oletta - 20232 Oletta
Tel : 0495390109 Fax : 0495390759

Renseignements complémentaires

Mairie d'Oletta - 20232 Oletta
Tel : 0495390109 Fax : 0495390759

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex
Tel : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Mairie d'Oletta - 20232 Oletta

Tel : 0495390109 - Fax : 0495390759

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- o Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision
- o Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (article L.551.1 du code de la justice administrative)

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 06 janvier 2010

Le Pouvoir Adjudicateur
Le Maire,
Jean-Pierre Leccia

DI RUSSO & Associés

Société d'Avocats
62, rue Sainte - 13001 Marseille

TRANSMVIN

SA au capital de 141.984 euros
Route Nationale Bravone
20230 Linguizzetta
RCS Bastia : 071 807 051

AVIS DE FUSION

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 23 novembre 2009, enregistré au SIE de Bastia le 31/12/2009, bordereau 2009/1389, case 1, a approuvé le projet de fusion avec la Société SILVIO DE LUCA LOGISTIQUE, par abréviation S.D.L.L. SARL au capital de 290.240 euros, dont le siège est à 38200 Chuzelles, Entrepôts Sud Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne n°449 616 051

La Société TRANSMVIN, détenant depuis le dépôt au Greffe du projet de fusion, la totalité des parts sociales de la Société S.D.L.L. il n'y a pas lieu à augmentation de capital. Le mali de fusion est de 151.066 euros.

La Société SILVIO DE LUCA LOGISTIQUE, par abréviation S.D.L.L. a été dissoute de plein droit, sans liquidation. L'assemblée a modifié comme suit l'article 6 des statuts.

Article 6 - Apports :

Il a été ajouté à rédaction de l'article :

* Lors de la fusion absorption de la Société SILVIO DE LUCA LOGISTIQUE (S.D.L.L.) SARL au capital de 290.240 euros, siège social : Entrepôts Sud Lyon, 38200 Chuzelles, RCS Vienne 449 616 051, dans les conditions de l'article L.236-11 du Code de commerce, en date du 23 novembre 2009, le patrimoine de ladite société a été transmis. La valeur nette des apports de 139.174 euros, n'a pas été rémunérée.

Soit au total : 141.984,00 euros.

Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

DI RUSSO & Associés

Société d'Avocats
62, rue Sainte - 13001 Marseille

SILVIO DE LUCA LOGISTIQUE

Par abréviation S.D.L.L.
SARL au capital de 290.240 euros
Siège : Entrepôts Sud Lyon
38200 Chuzelles
RCS Vienne 449 616 051

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société TRANSMVIN, SA au capital de 108.656 euros, dont le siège est à Linguizzetta 20230, Route Nationale Bravone, en date du 23 novembre 2009, a approuvé le projet de fusion avec la Société SILVIO DE LUCA LOGISTIQUE.

La société TRANSMVIN détenant depuis le dépôt au Greffe du projet de fusion, la totalité des parts de la société SILVIO DE LUCA LOGISTIQUE, la société a été dissoute de plein droit et sans liquidation, à la même date.

Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne.

Pour avis,

**INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE
FAX : 04 95 32 02 38**

18

SELARL Marc PEYRAT

Société d'Avocats
Valence (Drôme) - 21, rue Paul Henri Spaak

DU BASTION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège : Rue de la Citadelle
20137 Porto-Vecchio
423532100 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2010 la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Jean-Pierre Barillet, demeurant Petra Longa, Filippi, 20146 Sotta.

La gérance,

02

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Pianottoli Caldarellu du 29 décembre 2009, enregistré à SIE de Porto-Vecchio, le 30 décembre 2009, bordereau 444, case 2.

La SARL "LE DAMIER", capital social de 7622,45 euros, siège social : Pianottoli-Caldarellu, Lieu-dit Ld Franceschino, RCS Ajaccio B 344 842 297.

A cédé à : La SARL "MARINA DI CERVI", capital social 8000 euros, siège social Hameau de Caldarellu, 20131 Pianottoli-Caldarellu, RCS Ajaccio B 442 851 424.

Une branche d'activité de commerce de camping, caravaning, restauration libre service sis au Lieu-dit Franceschino, 20131 Pianottoli Caldarellu, pour le prix de 250.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 216.860 euros et aux éléments corporels pour 33.140 euros.

Les oppositions seront reçues au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues au siège du fonds cédé et pour la correspondance au Cabinet de Me Olivier Dautheribes, Avocat, 4, Avenue Gambetta, 83400 Hyères.

Pour avis,

12

**RESILIATION AMIALE
DE LOCATION GERANCE**

La location gérance du fonds de commerce de glacier, snack, (petite restauration), débit de boissons IV° catégorie, exploité à Bastia (20200), Rue Pino (Angle Quai des Martyrs) à l'enseigne "Glacier ANCURA MARINA", qui avait été consentie suivant acte SSP en date à Bastia du 01.02.1987 et avenant en date du 19.03.1990, par Mme Planet Rosette née Mattei, demeurant à Bastia, 2, rue de la Marine, à Mme Gazzini Monique Alga, demeurant à Bastia (20200), 4, bis rue Commandant Bonelli, a pris fin le 31 décembre 2009 par sa résiliation amiable.

Pour unique insertion,

07

**Société Coopérative Forestière
«CORSICA FURESTA»****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été constitué une Société Coopérative Agricole Forestière par la signature des statuts en date du 12 décembre 2009 et l'enregistrement à Bastia, société à capital variable dont :

- **la dénomination sociale est :** « Société Coopérative Forestière « CORSICA FURESTA »

- **le siège social est à :** Lieu dit ALZITELLA - c/o M.LUZI - 20240 SOLARO
La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, L'un des fondateurs.

11

B. LEONELLI

Avocat - 40, Bd Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67 - Fax : 04 95 32 79 15

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP en date à Bastia du 16 octobre 2009, Mme Planet Rosette Assomption née Mattei, demeurant à Bastia (20200), 2, rue de la Marine, a donné en location-gérance à la Société d'Exploitation "L'ANCURA MARINA", SARL, au capital de 1000 euros, dont le siège social est à Miomo (20200), 63, route du Bord de Mer, un fonds de commerce de glacier, snack, (petite restauration), débit de boissons 4° catégorie, exploité à Bastia (20200), Rue Pino (Angle Quai des Martyrs) à l'enseigne "Glacier ANCURA MARINA", pour une durée de neuf années à compter du 1er janvier 2010, renouvelable par périodes triennales par tacite reconduction.

Pour unique insertion,

19

Office Notarial du Vésinet (Yvelines)

**Louis AUSSEDT
Franck THIERY**

75, rue Henri Cloupet - 78110 Le Vesinet

**SOCIETE DES OLIVIER
DE TESA**

SCEA - Société Civile
Au capital de 112.000 euros
Siège : Haut du Village - 20218 Lama
RCS Bastia : 504 959 107

L'AGE de la Société Civile d'Exploitation Agricole "SOCIETE DES OLIVIER DE TESA", du 08/12/2009, a décidé de nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée à compter du 8 décembre 2009, Mlle Elisa Lagayette, demeurant, 41 rue de Turenne, à Paris (75004), en remplacement de Monsieur Philippe Lagayette, démissionnaire. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le notaire.

04

Suivant acte sous seing privé en date du 17 décembre 2009.

La Société SODIMOB, Société en Nom Collectif, au capital de 1600 euros, ayant son siège ZI Route de Paris, 14120 Mondeville, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN, sous le numéro 328 242 136. A donné en location gérance à :

La Société APLHA DISTRIBUTION, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1000 euros, ayant son siège social à Appietto (20167), Les Collines de Lava Appietto, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 509 627 378.

Un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché sis et exploité à Ajaccio (20090), 10, rue du Docteur Dell'Pellegrino, Quartier Saint-Jean.

Le présent contrat est consenti pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2010 pour se terminer le 31 décembre 2010. A l'expiration de cette période, le contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée.

51

SCP PINNA - MELGRANI**CUTTOLI - VERGEOT**

Notaires Associés
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 Ajaccio
Tél : 04 95 51 75 75
Fax : 04 95 51 15 55

LOCATION GERANCE

Suivant acte reçu par Me Paul Cuttoli, notaire à Ajaccio, le 16 décembre 2009, enregistré à Ajaccio, RD le 5 janvier 2010, bordereau 2010/7, case n°2. Mme Pierrette Santini veuve de M. Antoine François Giacomelli, demeurant à Ajaccio, (20000), 4, Avenue Antoine Sérafini, en qualité d'usufruitière des biens dépendant de la succession de son défunt époux, ce dernier immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 330 215 724.

A confié à M. Christophe Gabriel Cambon, demeurant à Ajaccio (20000), Résidence Santa Lina B17, Entrée 1, Route des Sanguinaires.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de snack restaurant, situé à Ajaccio (20000) 16, Cours Général Leclerc, connu sous le nom de "L'ARC EN CIEL", et précédemment exploité par M. Paul-Philippe Toussaint Canessa, en location gérance ayant pris fin le 30 septembre 2009 (M. Canessa identifiée es qualités au RCS d'Ajaccio sous le n° 504 700 022).

Pour une durée de trois années, à compter du 1er octobre 2009, renouvelable ensuite d'année en année, par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires, à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique publication,
Le Notaire.

36

**Société Informatique
et Télématique Corse (SITEC)**

Société d'Economie Mixte Locale
Au capital de 3.192.000 euros
Siège : Zone Industrielle du Vazzio
Ajaccio (Corse du Sud)
Siret : 339 552 648 000 18
RCS Ajaccio : 86 B 189

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 juin 2009, que : L'assemblée générale élit au Conseil d'Administration les personnes suivantes au titre des sièges réservés aux actionnaires membres du deuxième groupe.

Pour la Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (SNCM) :

- M. D'Aspe Jean-Marie, en remplacement de M. Vellutini Nicolas, représentant permanent de la SNCM.

- M. Mary Jean, en remplacement de M. Gombert Denis.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

06

**PHARMACIE
DE QUERCIOLO**

Anciennement PRELLE - GIUDICELLI
- MONTECATTINI
Société en Nom Collectif
Au capital de 763.769 euros
Siège : Querciole de Venzolasca
20213 Folelli (Haute-Corse)
411 039 548 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Suite à l'acte en date du 17 décembre 2009 constatant la réalisation de la condition suspensive réglementaire ayant affecté la cession de parts en date du 9 novembre 2009 consentie par Mme Giudicelli épouse Prella Virginie, demeurant Querciole de Venzolasca, 20213 Haute-Corse, au profit de Mme Capinielli épouse Graziani Marie Jeanne, demeurant, Route de Borgo Village, Lieu-dit Menta (Haute-Corse), 20290 Borgo avec date d'effet (1er janvier 2010), de l'arrêté préfectoral qui a enregistré la déclaration d'exploitation modificative de la société.

L'article n°8 capital social des statuts a été modifié en conséquence.

Associés en nom :
Ancienne mention :

Mademoiselle Montecatini Nathalie, demeurant 20218 Urtaca, Haute-Corse ; Mme Giudicelli épouse Prella Virginie, demeurant Querciole de Venzolasca, 20213 Haute-Corse.

Nouvelle mention :

Mademoiselle Montecatini Nathalie, demeurant 20218 Urtaca, Haute-Corse ; Mme Capinielli épouse Graziani Marie Jeanne, demeurant Route de Borgo Village, Lieu-dit Menta, (Haute-Corse), 20290 Borgo.

Au cours du procès-verbal constatant le caractère définitif des modifications apportées aux statuts.

Il a été décidé de modifier l'article 3 - Dénomination sociale comme suit :

La dénomination de la société est : **PHARMACIE DE QUERCIOLO.**

Et l'article 17 - Gérance :

Suite à la démission de Mme Prella Virginie de ses fonctions de gérant et la nomination en remplacement de Mme Capinielli épouse Graziani Marie Jeanne, à compter du 1er janvier 2010, la gérance de la société est assurée à compter du 1er janvier 2010 par Mme Capinielli épouse Graziani Marie Jeanne et Mademoiselle Montecatini Nathalie.

Le nom de l'ancien gérant a été substitué par celui du nouveau.

Pour avis,
La gérance.

29

SARL BAR PASCAL

SARL BAR PASCAL au capital de 50.000,00 Frs divisé en cinq cent parts de 100,00 Frs chacune, ayant son siège à BASTIA 20200, Quai du Vieux Port.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 20 novembre 2009 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er décembre 2009, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les textes et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Dominique CANOSI demeurant à BASTIA 20200 Ville di Pietrabugno, résidence Terra Corsa pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à BASTIA 20200, quai du Vieux Port.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis. Le liquidateur.

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



SCP MAMELLI

Saint-Florent, (20217)
Tél : 04 95 37 06 00 - Fax : 04 95 37 05 58

Suivant acte reçu par Maître Etienne Mamelli, le 24 octobre 2009, suivant délibération des associés réunis en assemblée générale extraordinaire de la Société d'Exploitation KRUSLIN "SPORT PORETTE", dont le procès-verbal a été dressé par Maître Etienne Mamelli, le 18 décembre 2009. Enregistré à Bastia le 29 décembre 2009, bordereau n°2009/1383, case n°1.

Il a été fait apport par M. Noël Kruslin, et Mme Lyse Estelle Marie Lancrì, son épouse demeurant à Corte (20250), Route de St Pancrace, Capetellajo, à la Société d'Exploitation KRUSLIN "SPORT PORETTE", au capital de 7622,45 euros, ayant son siège social à Corte (20250), Centre Commercial, immatriculée au RCS de Bastia N° 340 414 341.

D'un fonds de commerce de vente de prêt à porter et articles de sports exploité sous l'enseigne "SPORT PORETTE", sis à Corte (20250), Centre Commercial et pour lequel M. Noël Kruslin est immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 302 512 793.

Cet apport évalué à la somme de 151.000,00 euros, a été consenti net de tout passif. Il a été rémunéré moyennant l'attribution aux apporteurs à titre d'augmentation de capital de 200 parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de 15,2449 euros chacune, émises par la société.

En conséquence le capital social a été augmenté de 3.048,98 euros, pour le porter de 7622,45 euros à 10.671,43 euros, le surplus de la valeur de l'apport a été affecté à un compte "prime d'apport".

La date d'entrée en jouissance du fonds de commerce apporté a été fixée au 18 décembre 2009.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans un délai de DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'Etude du Notaire soussigné.

Pour insertion, le notaire.

Maître Pierre SEMIDEI

Avocat
2, rue Favalelli - 20200 Bastia

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux :
Monsieur François NAVARRA, dirigeant de société, né le 23 août 1954 à Penta di Casinca, (Haute-Corse), de nationalité française, demeurant et domicilié Route de Sorbo, Lieu-dit Costarello, 20215 Venzolasca.

Et : Mme Jeanne GIARETTA, sans profession, née le 25 août 1958 à Bastia (Haute-Corse), de nationalité française, demeurant et domiciliée Route de Sorbo, Lieu-dit Costarello, 20215 Venzolasca.

Information concernant la modification du régime matrimonial :
Adoption du régime de la communauté universelle tel qu'il est prévu par l'article 1526 du Code Civil.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Maître Roger Tafani, Notaire à Monte (Haute-Corse), le 18 septembre 2006.

Informations concernant l'opposition :
Oppositions à adresser s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier auprès de Maître Pierre SEMIDEI, Avocat à Bastia (Haute-Corse) ou auprès de Me Roger Tafani, Notaire à Monte (Haute-Corse).

Pour avis et mention,
Maître Pierre SEMIDEI, Avocat.

COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****MARCHÉ À BONS DE COMMANDE****MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIES ET RESEAUX****1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**

Commune de l'ILE ROUSSE
Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville - BP 11
20220 ILE ROUSSE
Tél : 04 95 63 01 80 - Fax : 04 95 60 31 79

2) OBJET DU MARCHÉ : Marché à bons de commandes pour la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers**Caractéristiques principales :**

* **Lieu d'exécution :** Territoire communal.

* **Durée du marché :** Un an à compter de la date de notification, reconductible deux fois.

* **Classification CPV Lot n° 1 :** 45233252-0/28813320-3/45233141-9

* **Classification CPV Lot n° 2 :** 45233252-0/32400000-7/45262522-6

3) DECOMPOSITION EN LOTS : Possibilité de présenter une offre pour un lot, ou l'ensemble des lots.

Lot n°1 : Travaux de revêtement de chaussée en enrobés
Lot n°2 : Travaux divers de voirie

Montant annuel maximum :

Lot n°1 : Maximum : 200 000 euros HT
Lot n°2 : Maximum : 200 000 euros HT

4) CONDITIONS DE PARTICIPATION :**Critères de sélection des candidatures :**

* Capacités professionnelles, techniques et financières.

* Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.

- Les candidatures qui sont accompagnées :

- De la lettre de candidature (DC4),

- De la déclaration du candidat complétée (DC5).

- Des pièces mentionnées à l'article 45 du CMP.

- Liste de références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 3 dernières années (sauf entreprise de création récente).

- Attestations d'assurances civiles et professionnelles.

5) CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* 70 % : Prix des prestations

* 30 % : Valeur technique de l'offre

6) RETRAIT DCE :

A télécharger sur le site Internet : <http://www.ilerousse.fr>

Référence du dossier : 01/2010/VOIRIE ET RESEAUX

7) PROCEDURE : Marché à bons de commandes (articles 28 et 77 du Code des marchés publics).**8) CONDITIONS DE DELAI :**

Les offres devront parvenir à la mairie avant le lundi 8 février 2010 à 16 heures.

9) Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr - URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

10) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : L'Informatrice Corse le 06/01/2010**COMMUNE DE SERRA DI FERRO****MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES SUIVANT PROCEDURE ADAPTEE (ARTICLE 28 DU CMP)****1. Organisme qui passe le marché :**

Commune de SERRA DI FERRO
Mairie - 20140 Serra di Ferro
Tél : 04 95 74 02 12 - Fax : 04 95 74 05 64

2. Objet de la commande :

Etude d'impact et dossier d'instruction pour la modification des infrastructures du Port de Plaisance Jean-Baptiste TOMI.
Le programme avec le règlement de consultation sera remis aux candidats qui en feront la demande.

3. Date de remise des candidatures :

Les dossiers de candidatures doivent être remis ou transmis à l'adresse indiquée ci-dessus avant le 29 janvier 2010 à 12 heures.

4. Conditions de participation :

Le candidat devra produire un dossier conforme aux prescriptions du règlement

5. Choix :

Le titulaire sera choisi en fonction des :

- références dans le domaine aménagement portuaire ;
- capacité, qualifications et expérience des procédures de ce type ;
- moyens humains réservés à l'étude ;
- forfait de rémunération proposé ;

Le marché sera négocié avec le BET retenu.

6. Date d'envoi à la publication : Le 07 janvier 2010

M-P BARTOLI, Le Maire Adjoint.

SCP PINNA - MELGRANI CUTTOLI - VERGEOT

Notaires Associés
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 Ajaccio
Tél : 04 95 51 75 75
Fax : 04 95 51 15 55

Suivant acte reçu par Me Louis-Valery Vergeot, notaire associé, le 30 décembre 2009, enregistré à Ajaccio, SIE le 5 janvier 2010, bordereau 2010/7, case n°1, ext.2.

M. Jules Xavier Poggioli, exploitant agricole et Mme Marie Madeleine Marguerite Giorgiaggi, son épouse, responsable d'entreprise, son épouse, demeurant ensemble à Ucciani (20133), Lieu-dit Aristinca.

A cédé à : La Société dénommée TRANSPORTS POGGIOLI, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3000,00 euros, ayant son siège social à Ucciani (20133), Lieu-dit Aristinca, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 514 624 105.

Un fonds de commerce de Transports de marchandises exploité à Ucciani (20133), connu sous le nom commercial "TRANSPORTS POGGIOLI", et pour lequel Mme Marie Madeleine Marguerite Giorgiaggi épouse Poggioli est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 393 018 999 et identifiée à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Économiques sous le numéro SIRET 393 018 999 00010.

Précision est ici faite que l'adresse dudit fonds est : Lieu-dit Aristinca, 20133 Ucciani.

Ensemble les éléments corporels (véhicules) et incorporels composant ledit fonds.

Moyennant le prix de 120.000,00 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 90.000,00 euros, au matériel (véhicules) pour 30.000,00 euros.

Propriété - Jouissance : Le 1er janvier 2010

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales en l'Etude de Maître Louis-Valery Vergeot, notaire, 6, Bd Sylvestre Marcaggi, 20000 Ajaccio, où domicile a été élu.

Pour unique insertion,

Société Informatique et Télématique Corse (SITEC)

Société d'Economie Mixte Locale
Au capital de 3.192.000 euros
Siège : Zone Industrielle du Vazzio
Ajaccio (Corse du Sud)
Siret : 339 552 648 000 18
RCS Ajaccio : 86 B 189

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 juin 2008, que : L'assemblée générale élit au Conseil d'Administration les personnes suivantes au titre des sièges réservés aux actionnaires membres du premier groupe.

Pour la Région Corse :

M. Versini Sauveur, en remplacement de M. Leccia Jean-Pierre ;

Pour le Département de Corse du Sud : M. Cau Pierre, en remplacement de M. Casili Jean ;

Pour le Département de la Haute-Corse :

M. Vanucci Dominique, en remplacement de M. Emmanuelli Joseph ;

Pour la Mairie d'Ajaccio :

M. Tomi Félix, en remplacement de M. Francesconi Franck ;

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

L'INFORMATEUR CORSE

TEL : 04 95 32 04 40

41^{ème} Assemblée Générale

L'assemblée générale du Cercle Athlétique Ajaccien - la 41^{ème}, permettant ainsi à ce dernier de fêter son 40^{ème} anniversaire - s'est tenue dernièrement dans les locaux de la C.C.A.S. situés à Porticcio, en présence de Gérard PASCALE, Président du Comité d'Athlétisme de la Corse du Sud, de nombreux athlètes, mais aussi de parents et d'amis.

Les débats, conduits par Michel HUERTAS, Président du Cercle Athlétique Ajaccien entouré des membres du Comité Directeur, se sont déroulés dans une atmosphère conviviale. Comme chaque année, cette assemblée a permis de faire le point sur la situation du club. L'évocation de la saison écoulée permettait de constater tout d'abord le maintien du nombre des licenciés qui s'est élevé pour l'année sportive 2008 - 2009 à 203 et ensuite d'enregistrer les excellents résultats des athlètes du Cercle Athlétique Ajaccien tant au plan régional que national. Après lecture du rapport moral et l'approbation des comptes, l'assemblée générale, sur proposition du Comité Directeur, a défini la politique sportive à mettre en place pour l'exercice 2009 - 2010.



Madame Denise Loviconi

MEMORIAL Alain LE MOAL
(support du championnat de Corse du Sud de cross-country)
organisé par le Cercle Athlétique Ajaccien
au centre de vacances de la Veta
à Porticcio




DIMANCHE 17 JANVIER 2010

10 h 00 Ouverture du secrétariat

HEURES	CATEGORIES	DISTANCES	
11 h 30	Ecole d'Athlétisme filles	8 00 m	2PB
11 h 40	Ecole d'Athlétisme garçons	8 00 m	2PB
11 h 50	Baby's filles et garçons	4 00 m	1PB
12 h 10	Poussines	1 900 m	1GB
12 h 20	Poussins	1 900 m	1GB
12 h 40	Benjamines - Benjamins	2 300 m	1PB+1GB
PAUSE			
13 h 30	Minimes (filles et garçons)	2 700 m	2PB+1GB
14 h 10	Cadettes	3 800 m	2GB
	Juniors, espoirs, seniors, vétérans F.	4 200 m	2GB+1PB
14 h 40	Cadets	4 200 m	1PB+2GB
	Juniors garçons	6 100 m	1PB+3GB
	Espoirs, seniors, vétérans hommes	9 900 m	1PB+5GB

1PB = 400 m - 1GB = 1900 m

- Trophées ou coupes aux 3 premiers
- Récompenses pour tous les arrivants
- Buvette

**VOUS DEVEZ ETRE PRESENT UNE HEURE
AVANT LE DEBUT DE VOTRE COURSE**

Récompenses

Fidèle à ses habitudes, le Cercle Athlétique met toujours à profit l'assemblée générale pour récompenser ses athlètes et dirigeants pour leur ancienneté au club :

40 ans : LOVICONI Denise

30 ans : HUERTAS Jean-Marie - MASCLLET Stéphanie

25 ans : HUERTAS Xavière

10 ans : CHIARIGLIONE Pauline - TALLON Maurice

05 ans : LUZI Anouck - LUZI Emilie - MARCAGGI Jean-Antoine - MARIE Jessica - PERRIER Marie - VAILLIER Antoine

03 ans : ARRIGHI Andréa - ARRIGHI Matthéo - AYALA Ambre - LIJNEN Kévin - MARRAZZO Alizée - MURRONI Christell - PRUVOST Stéphanie - RASCHIERO Célia - ROMERO Rodolphe - TESSIER Priscillia

De même, dix athlètes ont été honorés par leurs brillants résultats acquis sur le terrain au cours de l'année sportive écoulée.

PINSCHINA Sébastien (cross), **GARZON BONOLA Silvério** (route), **VAILLIER Antoine** (piste) et **MARRACHELLI Matthieu** (salle) ont été récompensés au titre des masculins. Chez les féminines, il s'agit de **VICTOR Hélène** (piste), **Pauline CHIARIGLIONE** (salle), **BOULLE Nolwenn** (cross) et **POGGI Odile** (route) tandis que **MARRAZZO Alizée** recevait la médaille du mérite et **CECCHINI Pascal** celle du Président

L'assemblée générale du C.A.A. s'est terminée par un dîner et une soirée dansante fort appréciés par tous les participants.

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 5. **Cœur** : Certains de vos amis sont prêts à vous donner de bons conseils. A vous de savoir si vous pouvez leur faire confiance. **Affaires** : Une commande arrachée à la dernière minute. Un certain surplus de travail en perspective. **Santé** : Vous prenez un peu de poids.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 2. **Cœur** : Vous vous sentez troublé par la rencontre d'une personne. Peut-être celle-ci a-t-elle un rôle à jouer dans votre vie. **Affaires** : Vous devriez vous remettre en question. La routine menace de vous endormir peu à peu. **Santé** : Il faut manger des fruits.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 7. **Cœur** : Une dispute vous met de mauvaise humeur. Il serait bon de vous demander si ce n'est pas de votre faute, après tout. **Affaires** : Vous hésitez à demander une augmentation. Vos supérieurs sont-ils prêts à entendre vos arguments ? **Santé** : Dos douloureux.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 3. **Cœur** : Certains cherchent à vous séparer. Votre amour est le meilleur lien qui existe entre votre partenaire et vous. **Affaires** : Une proposition alléchante vous est faite. Pensez également à lire ce qui est écrit en petits caractères. **Santé** : Tout va bien.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 6. **Cœur** : Vous avez croisé une personne qui a attiré votre regard. Cherchez les moyens de la rencontrer pour en savoir un peu plus sur elle. **Affaires** : Une légère augmentation d'activité. Vos horaires s'en trouvent un peu perturbés. **Santé** : Evitez les saucés.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 4. **Cœur** : Essayez de mieux connaître les goûts de votre partenaire. Cela vous aidera à savoir comment lui faire plaisir. **Affaires** : Un détail semble vous échapper. Demandez de l'aide à un collègue que vous appréciez. **Santé** : Des intestins un peu paresseux.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 8. **Cœur** : Il y a de la rencontre dans l'air. Vous pourriez très bien trouver l'âme sœur dans les jours qui viennent. **Affaires** : On va vous demander de prouver votre savoir-faire. A vous de vous montrer à la hauteur. **Santé** : Evitez les longs déplacements.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 2. **Cœur** : Vous êtes particulièrement irritable ces derniers temps. Votre entourage craint vos réactions, et la situation est tendue. **Affaires** : Le retard est difficile à résorber. Il va falloir travailler plus que d'habitude. **Santé** : Un stress important.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 0. **Cœur** : Vous passez d'agréables moments en compagnie de vos amis. Ce sont eux à qui vous pouvez confier ce qui vous tracasse. **Affaires** : Des questions attendent des réponses. Il faut vous pencher attentivement sur le sujet. **Santé** : Bonne.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

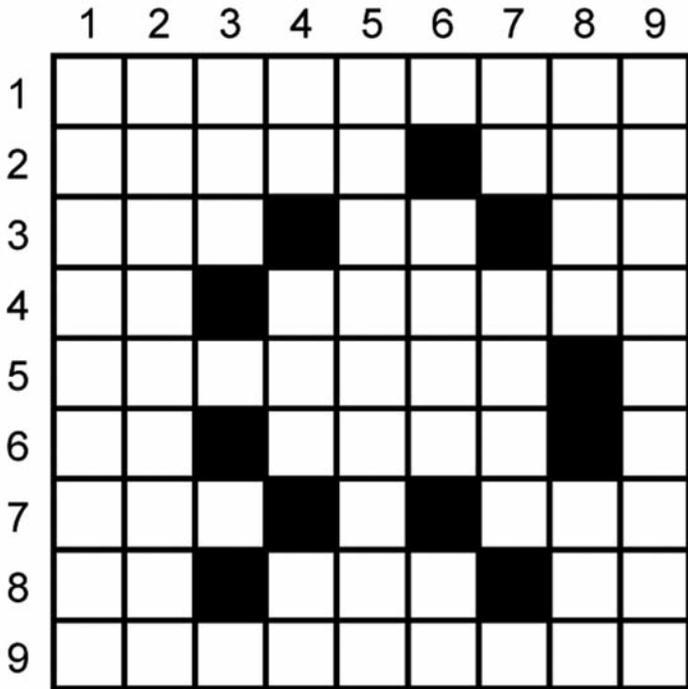
Chiffre : 4. **Cœur** : Votre partenaire est tout à fait capable de vous pardonner. Il ne tient qu'à vous de lui avouer votre erreur. **Affaires** : Il est nécessaire de dialoguer. Il est vrai que certains collègues ne le font pas facilement. **Santé** : Recherchez le calme.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 7. **Cœur** : Ne cherchez pas à comparer votre situation à d'autres. C'est vous seul qui devez trouver comment vous en sortir. **Affaires** : Vous faites preuve de beaucoup de précision. C'est une qualité très appréciée par vos supérieurs. **Santé** : Evitez tous les excès.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 3. **Cœur** : Vous regrettez parfois la situation d'avant. Attention de n'en retenir que les bons souvenirs et d'en effacer les mauvais. **Affaires** : Vous assurez le quotidien. Rien de bien particulier à signaler. **Santé** : Vous êtes on ne peut plus en forme.

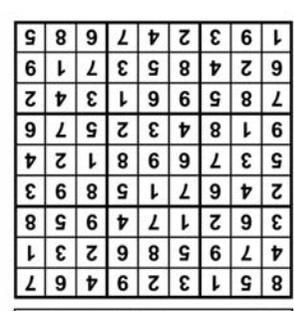
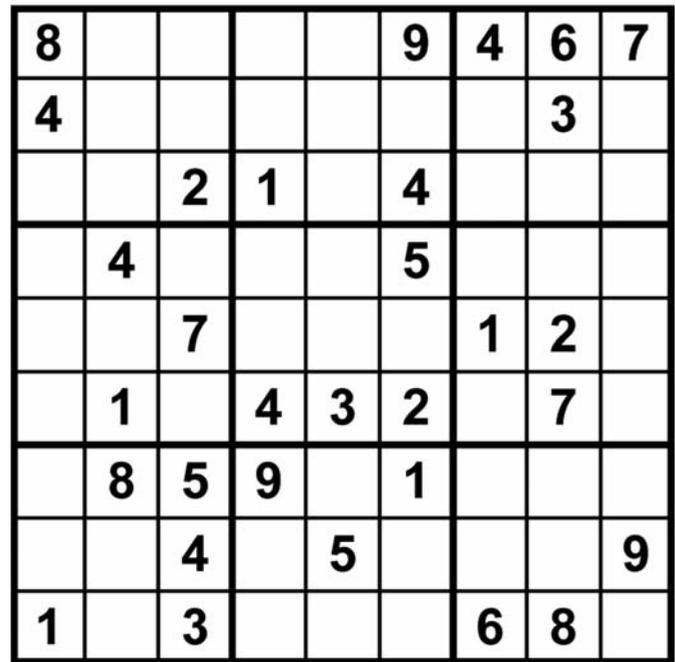


Horizontalement

- Blessées.
- Décorai. – Fille d'Harmonie.
- Hexaèdres. – Pour moi. – Aperçu.
- Sur Tille. – Pariais.
- Joua au plus fin.
- Grecque inversée. – Colon de l'Afrique Australe.
- Sigle d'un mouvement africain. – Trois quarts d'Eure.
- Phase lunaire. – Aurochs. – Remarque.
- Vaincue.

Verticalement

- Changeant.
- Maladie infectieuse de la peau.
- Précèdent les autres.
- Sur le tambour. – De la féerie anglaise. – Vieille cité.
- Ville de Roumanie.
- Chez le boucher. – Vis.
- Deux à Rome. – Coule en Suisse.
- D'une locution signifiant : avec émulation. – Seule.
- Partie de la mâchoire inférieure du cheval (deux mots).



A Settimana

2^{ème} semaine de l'année
du 8 au 14 janvier 2010

Les fêtes : le 8, Lucien - le 9, Alix -
le 10, Guillaume - le 11, Paulin - le 12, Tatiana -
le 13, Yvette - le 14, Nina.

2^{esima} settimana di l'annu
da u 8 a u 15 Ghjennaghju

E feste : u 8, Lucianu - u 9, Ghjulianu
è Basilissa - u 10, Guglielmu -
u 11, Paulinu d'Aquilea. - u 12, Tassiana -
u 13, Ilariu - u 14, Nina.

L'info insolite

Dans les pays arabes

Un rapport du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) et de la Ligue arabe, rendu public fin décembre au Caire, révèle qu'environ 40% de la population des pays arabes vit en dessous du seuil de pauvreté. Un pourcentage qui représente plus ou moins 140 millions de personnes.

Réchauffement

Selon un sondage publié par la Commission européenne, les Européens jugent que le réchauffement climatique est, après la pauvreté, le problème le plus important auquel le monde est aujourd'hui confronté. Menée auprès de 27.000 Européens, cette étude d'opinion montre que 63% d'entre eux qualifient le changement climatique de problème «très sérieux». Seuls 10% pensent que le réchauffement n'est pas grave.

Dauphins en guerre

Une pratique abandonnée à la fin de l'URSS va être remise en vigueur en Russie. Il s'agit d'utiliser des animaux marins à la défense des bases militaires. D'après le quotidien russe Izvestia, cette décision serait liée à celle du Pentagone qui consiste à assurer la défense de sous-marins nucléaires par des dauphins et lions de mer.

L'illettrisme

Le seul recensement de l'Insee sur l'illettrisme, et réalisé en 2006, indique que l'on comptait, en France, 3,1 millions d'illettrés. Un chiffre équivalant à 9% de la population des 18-65 ans. En 2008, des tests de lecture, révélés récemment, ont été réalisés chez les garçons et les filles de

18-25 ans pendant les journées d'appel et de préparation à la défense. Ces tests ont montré que 21,6% de ces jeunes éprouvaient des difficultés sérieuses à lire et que près de 12% étaient dérouterés face à un simple programme de cinéma.

Le cauchemar des transports

Pour se rendre à leur travail, les Français passent 56 minutes en moyenne par jour dans les transports. Ceci d'après une étude de l'Insee qui indique par ailleurs que les travailleurs parisiens passent quotidiennement 1 h 25 en voiture, bus, métro ou RER, soit 20 minutes de plus que les provinciaux et 30 minutes de plus qu'un travailleur habitant la campagne.

L'ACTU DANS LE RETRO

► **Le 9 janvier 1963**, au Congo, les forces de l'ONU arrêtaient Moïse Tschombé.

► **Le 10 janvier 1994**, la France reconnaissait officiellement Taiwan comme «partie intégrante du territoire chinois» et s'engageait à ne plus lui vendre d'armes offensives.

► **Le 11 janvier 2000**, après six mois de traque, Sid Ahmed Rezala, soupçonné en France des meurtres de trois jeunes femmes était arrêté au Portugal.

► **Le 12 janvier 1948**, la Cour suprême des États-Unis reconnaissait l'égalité des Blancs et des Noirs devant l'instruction.

► **Le 13 janvier 2003**, à la veille de sa retraite, le gouverneur de l'Illinois commuait 167 peines de mort en détentions à perpétuité pour éviter des erreurs judiciaires.

► **Le 14 janvier 2000**, un rapport d'experts sur le naufrage au large des côtes françaises du pétrolier Erika mettait en cause l'armateur, l'affréteur (Total Fina) et le système de contrôle des navires.

VAGABONDAGE

Il était plus connu que son nom. Il a tourné de nombreux films avec Hannebelle, Godard, Chabrol. Dominique Zardi est décédé. Il avait même créé une revue sur la boîte à laquelle j'avais collaboré.

Il jouait les mauvais garçons, les voyous, les bagnards. Sa gueule était presque une rencontre amicale. On aimait Dumè, malgré ses rôles.

Il revendiquait des origines corses !
Ciao, Dumè.

On dit de cette Japonaise - Fumiko Kono - qu'elle est une cuisinière hors pair. Sa cuisine, couchée sur un livre, propose quelques produits qu'elle va dénicher au « Spontinu », 21 rue des Mathurins, dans le 9^{ème}, à Paris. Elle se régale de canistrelli à l'anis et à la farine castagnina.

Savez-vous comment la famille Pascual, propriétaire du Domaine « Riva Bella », démaquise la propriété ? Avec de superbes lamas. Ecologie, beauté, efficacité. Compliments.

Ci l'annu fatta ! Les choristes corses ont tout balayé sur leur passage, coachés par l'enfant de Cargèse, Patrick Fiori, encore plus ému que ses poulains et qui, tel Bonaparte à Arcole, a su les motiver et en faire des vainqueurs.
« Bravu a tutti, ô figlioli » !
Comme il était beau ce drapeau corse qui, toute la soirée, creva l'écran !

Dire que les Corses chantent bien, c'est presque un pléonisme. Il n'est qu'à jeter un regard en arrière pour s'en convaincre.

De Tino aux ténors Luccioni et Vezzani, en passant par les cantatrices Angelicci, Andreani, Mazzoni, Aufan, tous enthousiasmèrent les foules.

Gageons que Patrick Fiori saura les retrouver et, qui sait, peut-être provoquer des carrières.

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €

6 MOIS : 32 €

Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

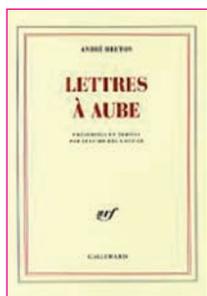
E-mail : redaction@informateurcorse.com



PAR MARIUS MURACCIOLI

MA PETITE AUBE MERVEILLEUSE

Dans ses **«Lettres à Aube»** André Breton embrasse *«très fort, tout doucement, très fort»* sa *«chère petite fée»*. Dès 1938, l'auteur de **«Nadja»** prend régulièrement sa plume pour s'adresser à mademoiselle **Aube Breton**, sa fille unique, une correspondance qui court sur vingt-huit années. Touchant : *«N'oublie jamais que je t'aime plus haut qu'on ne peut voir les petits oiseaux. Je te serre dans mes bras. Tu es ma petite Aube merveilleuse...»*. Des **«Lettres à Aube»** qui lèvent le voile sur une partie de la vie méconnue d'**André Breton** dont les élans d'amour paternel touchent au cœur : *«Je n'avais pas commencé à te voir, tu étais AUBE»*.



L'ENCHANTEMENT SIMPLE

Christian Bobin, c'est l'écrivain de **«L'enchantement simple»**. Après **«Une petite robe de fête»** et **«Le très-bas»**, il l'a de nouveau prouvé dans son dernier livre **«Les ruines du ciel»**, chez Gallimard. L'auteur cherche avant toute chose les signes d'une vie heureuse. Aimer, écrire, lire et contempler, c'est le quotidien de ce poète : *«La seule réponse au désastre est de le contempler et tirer une joie éternelle de cette contemplation»*. Après avoir rêvé aux religieuses de **Port-Royal** abandonnées par **Louis XIV**, il observe un petit garçon cueillant des fleurs, un oiseau dans l'arbre de son jardin, la caissière du supermarché. Laissez-vous, comme lui, accompagner par la musique de **Bach**, entourer de livres comme des miracles, des soleils éclatants...

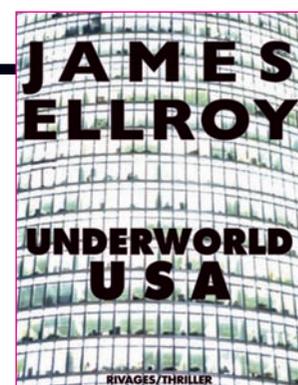


LES QUE SAIS-JE D'ANIMA CORSA

Dernier en date des **«Que sais-je»** aux éditions **Anima Corsa**, de **Christophe Canioni** : **«Vendetta et bandits corses»** de **Ghjuvan Filippu Antolini**... Un peu plus de 80 pages édifiantes à souhait sur les origines de la vendetta, sa définition, son évolution lors des trois derniers siècles, les cas pouvant conduire jusqu'à elle, les bandits d'honneur : *«hè cascatu in disgrazia, il est tombé dans le malheur, car il a eu un mort dans sa famille, il va être obligé de tuer à son tour, puis de prendre le maquis pour se cacher de ses ennemis et éventuellement des gendarmes»*. Sur les bandits de perception : *«Les parçittori étaient haïs par le peuple qui les vomissait, mais la crainte était grande. Ils ont su jouer sur la peur qu'ils suscitaient pour survivre. Il s'agissait souvent d'ivrognes sans aucune logique et sans aucun respect, qui n'accordaient pas une grande valeur à la vie des autres... Toujours prêts à racketter ou à tuer, ils ont souvent fini trahis par les leurs»*. Il est aussi question de la campagne d'épuration du maquis : *«En ce début du mois de novembre 1931, les préparatifs de la campagne d'épuration du maquis sont terminés. Il ne manque plus que le signal. En fait, c'est la mort du bandit Bartoli qui est le véritable point de départ de cette campagne...»*.

La trilogie de James Ellroy

Après **«American Tabloid»**, et **«American Death Trip»**, voici **«Underworld USA»** monumental roman de **James Ellroy** sur l'Amérique du vingtième siècle. Il met au premier plan trois personnages, des seconds couteaux auquel il s'attache pour la bonne cause : faire avancer la narration. **Dwight Holly** est un homme de main d'**Edgar Hoover**, patron du FBI, **Wayne Tedrow**, un ancien flic devenu mafieux, **Don Crutchfield**, un jeune détective chargé de retrouver une fille qui a tendance à dépouiller ses amants. **Los Angeles**, 24 février 1964 : *« Le camion laitier braqua sèchement à droite et mordit le trottoir... Un fourgon blindé de la Wells Fargo percuta son flanc... Le choc fit caler les moteurs des deux véhicules... Le chauffeur du camion laitier sortit un pistolet à silencieux et tira sur le convoyeur le plus proche. En pleine tête. Un coup de feu assourdi. Le front du convoyeur explosa... »*. Je vous laisse découvrir la suite mouvementée et particulièrement meurtrière...



HOMMAGE AU LECTEUR VINCENT STAGNARA

CAMUS, SÜSKING, CAMILIERI, TODDE...



Je ne connaîtrai plus les délices d'une discussion sur la littérature avec toi... Je n'éprouverai plus le suprême plaisir de t'écouter me parler des écrivains incontournables qui t'avaient marqué et qui ont vite fait de me conquérir... Je lirai et relirai Camus avec toujours plus d'émotion... J'aurais aimé continuer de te parler à mon tour de livres dont je savais que tu allais les apprécier. Tu m'avais conseillé de lire l'autre petit chef d'œuvre de Patrick Süskind, **«Le pigeon»**. Je n'ai pas tardé une seule seconde et je ne l'ai pas regretté. Tu m'avais remercié de t'avoir fait découvrir **Giorgio Todde**, cet écrivain sarde qui nous a fasciné par ses bouleversantes histoires. Mais **Andréa Camilieri**, autre écrivain italien, mais sicilien, demeurera notre romancier préféré. A présent, je ne sais plus avec qui en parler...

Matrimonia

Salon du Mariage et des jours heureux



12, 13 &
14 février
2010

Le mariage
dans tous ses états !

PLACE
SAINT NICOLAS
BASTIA

ENTRÉE GRATUITE

Marketing & Publicité INITIAL Communication - 04 95 47 13 06